



Rapport du Conseil-exécutif au Grand
Conseil pour le controlling sur la stratégie
de croissance (2004 et version 2007)
ainsi que sur la stratégie de promotion
différenciée de l'espace rural (2005)

Arrêté 0039 du 13 janvier 2010

Rapport de la stratégie de croissance

Adresse de contact:
beco Economie bernoiset
Münsterplatz 3
3011 Berne
031 633 45 34
info.beco@vol.be.ch

www.be.ch/croissance

© beco 2010: reproduction autorisée avec mention de la source

Sommaire

Le canton de Berne va de l'avant!	4
En un coup d'œil	5
1. Proposition	7
2. Contexte et mandat	7
3. Situation économique	8
4. Politique en matière d'économie et de croissance	12
4.1. Politique de croissance de la Confédération	13
4.2. Politique de croissance dans les cantons	14
5. Canton de Berne: La politique de croissance, partie intégrante de la politique de gouvernement	15
5.1. Programme de législature	15
5.2. Stratégie de croissance version 2007	16
6. Controlling de la stratégie de croissance version 2007	18
6.1. Vue d'ensemble	18
6.2. Résultats des 30 mesures	21
6.2.1. Champ d'action Formation, innovation et économie	21
6.2.2. Champ d'action Finances et services	33
6.2.3. Champ d'action Développement territorial et mobilité	37
6.2.4. Champ d'action «Marque canton de Berne»	46
7. Controlling de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie relative à l'espace rural	51
7.1. Stratégie de croissance 2004	51
7.2. Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural	51
8. Déclarations de planification	51
9. Perspectives	52
Annexe 1: mesures de la stratégie de croissance version 2007	54
Annexe 2: mesures de la stratégie de croissance 2004	84
Annexe 3: mesures de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural	91
Annexe 4: déclarations de planification	112

Le canton de Berne va de l'avant!

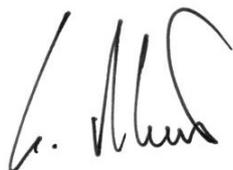
En avril 2007, le Conseil-exécutif a publié sa stratégie de croissance version 2007 intitulée « Le canton de Berne va de l'avant ». Et nous pouvons constater aujourd'hui que les intentions énoncées ont été suivies d'effets.

Le présent rapport de controlling met en évidence les étapes importantes déjà franchies dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le canton de Berne dispose d'une offre de formation moderne qui permet à la population de prospérer dans une économie globalisée. Les infrastructures dédiées aux transports sont aménagées en fonction des nécessités et constituent un atout notable pour notre site d'implantation. Conscients des besoins propres au 21^e siècle, nous adaptons nos structures dans le sens, entre autre, d'une meilleure organisation de l'administration, d'une collaboration intercommunale accrue et d'une offre renouvelée dans le tourisme. Le succès qui a couronné l'organisation de l'EURO 08 et les CM de hockey sur glace 2009 confirme notre capacité d'action et nous a permis de nous profiler au plan tant national qu'international.

Forger une politique dynamique qui renforce notre économie est une tâche de longue haleine. Nous devons persévérer dans son développement, en dépit des interrogations actuelles liées à la crise financière et économique mondiale qui se ressent fortement sur l'économie bernoise. La gestion des conséquences de cette crise, à savoir en premier lieu le soutien aux personnes touchées par la montée du chômage suivi du maintien de la stabilité financière, nous lance un défi considérable auquel nous répondons par l'union de nos forces.

Une politique de croissance durable, orientée vers le long terme et bien ciblée demeurera un thème central de la prochaine législature afin que le canton de Berne reste un site économique et un cadre de vie attrayant.

Andreas Rickenbacher, conseiller d'Etat



Directeur de l'économie publique du canton de Berne

Berne, le 13 janvier 2010

En un coup d'œil

Lors de la session du mois de juin 2007, le Grand Conseil a pris connaissance de la stratégie version 2007, dont le rapport de controlling sur la stratégie de croissance 2004 et sur la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural faisait partie intégrante. Le Grand Conseil a ensuite commandé au Conseil-exécutif un nouveau rapport de controlling pour le 31 décembre 2009.

La stratégie de croissance version 2007 contient quatre champs d'action « Formation, innovation, et économie », « Finances et services », « Développement territorial et mobilité » et « Marque canton de Berne » et 30 mesures. L'évaluation de la stratégie de croissance passe par la mesure de l'état d'avancement de la réalisation de ces mesures.

- Neufs mesures ont été entièrement réalisées. Elles sont donc considérées comme terminées en tant que mesures de la stratégie de croissance 2007. Ces objectifs constituent toutefois des **tâches permanentes** dont la réalisation doit perdurer au-delà de l'année 2009.
- 17 mesures ont une échéance placée au-delà de l'année 2009. Les repères qui avaient été définis ont été atteints ou du moins partiellement atteints : les mesures sont **en bonne voie** mais ne sont pas terminées.
- Deux mesures ayant caractère de projet ont été **achevées** avant la fin 2009.
- Une mesure est **temporairement suspendue**.
- Une mesure a dû être **interrompue**.

La stratégie de croissance (2004 et version 2007) a permis d'atteindre les objectifs suivants dans les quatre champs d'action précités:

Formation, innovation et économie: Le canton de Berne a profondément remanié son offre en formation à tous les niveaux en fonction des besoins de la société et de l'économie. L'intégration à l'école et sur le marché du travail est soutenue et encouragée. L'élargissement sensible de l'accueil extrafamilial facilite la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Le transfert des connaissances et des technologies est encore développé.

Finances et services: La politique fiscale et financière des dernières années a été marquée par la clôture des exercices 2004 à 2008 sur des chiffres noirs, une réduction substantielle de la dette et un allègement fiscal pour les familles et les PME. En dépit de la détérioration rapide de la situation financière de 2009 causée par la crise financière et économique, l'activité d'investissement accrue dans le cadre de la politique des finances est poursuivie.

Développement territorial et mobilité: Les projets d'agglomération créent les bases nécessaires à l'harmonisation indispensable entre l'urbanisation et la mobilité. La stratégie globale de mobilité adoptée par le Conseil-exécutif définit les grands traits d'un système de mobilité efficace et respectueux de l'environnement. Des projets d'infrastructures de grande ampleur ont été concrétisés ou sont en cours de réalisation. Dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur les routes, le programme de construction des routes est remplacé par le plan de réseau routier. Cet instrument de planification au long cours permet une meilleure planification de l'infrastructure routière en harmonie avec le développement territorial. Les nouvelles conférences régionales constituent une structure dans laquelle mener à terme à l'avenir les tâches intercommunales de façon commune et contraignante.

« **Marque canton de Berne** »: Les Bernoises et les Bernois ne mettent pas volontiers leurs forces en avant. De grandes manifestations telles que l'EURO 08 et des activités ciblées pour le positionnement du canton de Berne ont participé à améliorer le profil du canton en tant que site économique, lieu culturel et cadre de vie.

La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural a été intégrée dans le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération. Elle pave la voie à des projets d'infrastructure d'assez grande ampleur qui seront présentés individuellement au Grand Conseil.

Le présent rapport de controlling met un terme à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance version 2007, sur la stratégie de croissance 2004 et sur la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural dans les modalités adoptées jusqu'ici. Les rapports seront désormais intégrés au programme des rapports régulièrement rendus par le Conseil-exécutif (par ex. rapport de controlling sur le plan directeur sur la stratégie de la formation) et l'avancement de projets particuliers pourra être suivi dans les rapports de gestion des Directions.

Des conditions-cadres améliorées et une politique de croissance durable demeurent des objectifs permanents. Le Conseil-exécutif lancera les travaux nécessaires dans le courant de l'année 2010 et présenterait sa nouvelle stratégie au Grand Conseil en 2011. Le programme gouvernemental de législature 2010 à 2014 et les politiques fédérales relatives à l'économie et la croissance y seront intégrés.

Le Conseil-exécutif prie le Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de controlling sur la stratégie de croissance version 2007

1. Proposition

Le Conseil-exécutif prie le Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de controlling sur la stratégie de croissance version 2007¹.

Berne, le 13 janvier 2010

Le président du Conseil-exécutif: *Käser*

Le chancelier: *Nuspliger*

2. Contexte et mandat

La politique de croissance est conçue à long terme et vise l'amélioration durable des conditions-cadres et du potentiel de développement d'un site d'implantation. La croissance économique ne constitue cependant pas un but en soi mais se veut un terreau fertile pour l'emploi, la subsistance et une bonne qualité de vie.

En avril 2007, le Conseil-exécutif a présenté la stratégie de croissance version 2007² et ses 30 mesures dans les domaines d'action « Formation, innovation et économie », « Finances et services », « Développement territorial et mobilité » ainsi que « Marque canton de Berne ». La stratégie comprenait également le rapport de controlling 2006 sur la stratégie de croissance 2004 et sur la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural (stratégie de l'espace rural). Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport lors de la session de juin 2007, présenté plusieurs déclarations de planification et commandé au Conseil-exécutif un rapport de controlling pour le 31 décembre 2009. Le présent rapport constitue l'aboutissement du mandat du Conseil-exécutif.

Les mesures conjoncturelles doivent être distinguées de la politique de croissance menée à long terme. Elles sont en effet conçues pour une action à court terme afin de niveler les fluctuations de l'économie et d'atténuer les conséquences de la récession. Le présent rapport ne traite donc pas des mesures de court terme qui ont été prises en 2008 et en 2009 pour répondre à la mauvaise conjoncture. Les mesures de ce type sont présentées dans le rapport sur le budget 2010.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur: www.fin.be.ch → Planification financière → Budget et PIMF 2010.

1 Le Grand Conseil prend connaissance du document conformément à l'article 61, alinéa 1, de la loi du 8 novembre 1988 sur le Grand Conseil (LGC; RSB 151.21)

2 ACE 0619 du 4 avril 2007, Controlling de la stratégie de croissance et de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural: Approbation et proposition au Grand Conseil

3. Situation économique

Il convient de faire succinctement le point sur la situation économique du canton de Berne avant d'aborder le controlling proprement dit. Le beco Economie bernoise publie tous les deux ans des chiffres détaillés, la dernière publication datant de mars 2009 (rapport de situation, données et chiffres sur la situation économique du canton de Berne).

Informations supplémentaires: www.be.ch/donnees-economiques

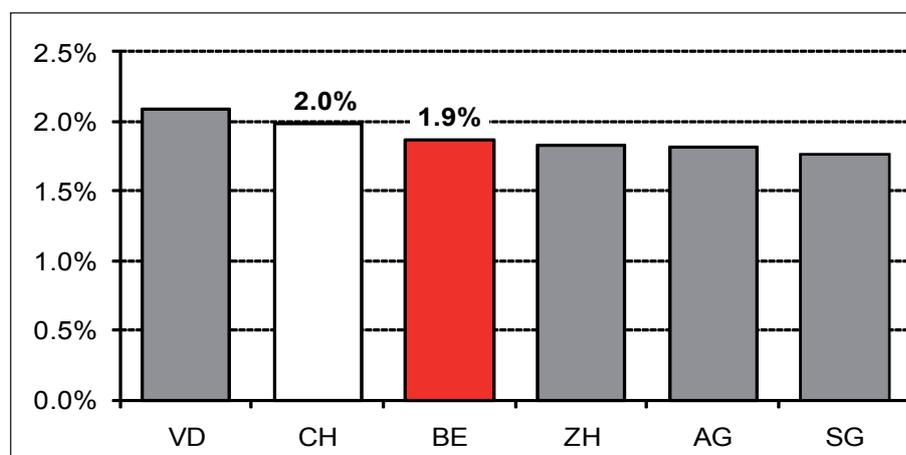
La situation économique du canton de Berne dépend étroitement des évolutions internationales et nationales en la matière. L'effet de mesures de politique de croissance isolées ne peut être déterminé. Les indices de l'économie publique ne constituent pas des indicateurs adéquats pour l'évaluation des résultats de la stratégie de croissance version 2007. La mise en œuvre des mesures sera donc présentée dans le chapitre 6 sans référence aux données de l'économie publique.

Le canton de Berne est le deuxième canton de Suisse en termes de superficie, de population ainsi que de nombre d'emplois et d'entreprises. Sa topographie, la structure de ses régions et de ses branches exercent une influence sur la situation économique ainsi que sur le marché de travail et, par conséquent, sur le développement économique. En période de conjoncture favorable, la croissance économique a tendance à demeurer en dessous de la croissance suisse. En période de récession, l'expérience montre que la croissance se situe au-dessus de la moyenne suisse. Du fait de sa composante structurelle, le taux de chômage pour le canton de Berne est inférieur au taux moyen suisse. Par sa taille et sa structure, le canton de Berne, pour ce qui est des indices économiques les plus importants, tend vers la moyenne suisse.

Le canton de Berne se réfère aux indices des cantons qui lui sont comparables en termes de population, d'emplois ainsi que d'offre en services publics, à savoir les cantons de Zurich, Vaud, Argovie et Saint-Gall (ci dessous cantons comparables).

En ce qui concerne le PIB, probablement l'indice économique le plus important, le canton de Berne est bien placé. La tendance des dix dernières années montre que le produit intérieur brut (PIB) du canton de Berne a évolué parallèlement à celui de la Suisse et à celui des cantons comparables:

Taux de croissance moyen annuel du PIB réel, 1998-2008



Les chiffres pour 2008 sont provisoires

Source: BAKBASEL

La croissance moyenne annuelle se traduit par des taux de croissance correspondants lorsque la croissance économique est constante. Dans l'ensemble, le PIB a augmenté de 20,3 pour cent entre 1998 et 2008.

Une analyse détaillée montre que le taux moyen de croissance du PIB réel par habitant dans le canton de Berne ces dix dernières années se portait à 1,6 pour cent contre 1,3 pour cent pour la moyenne suisse.

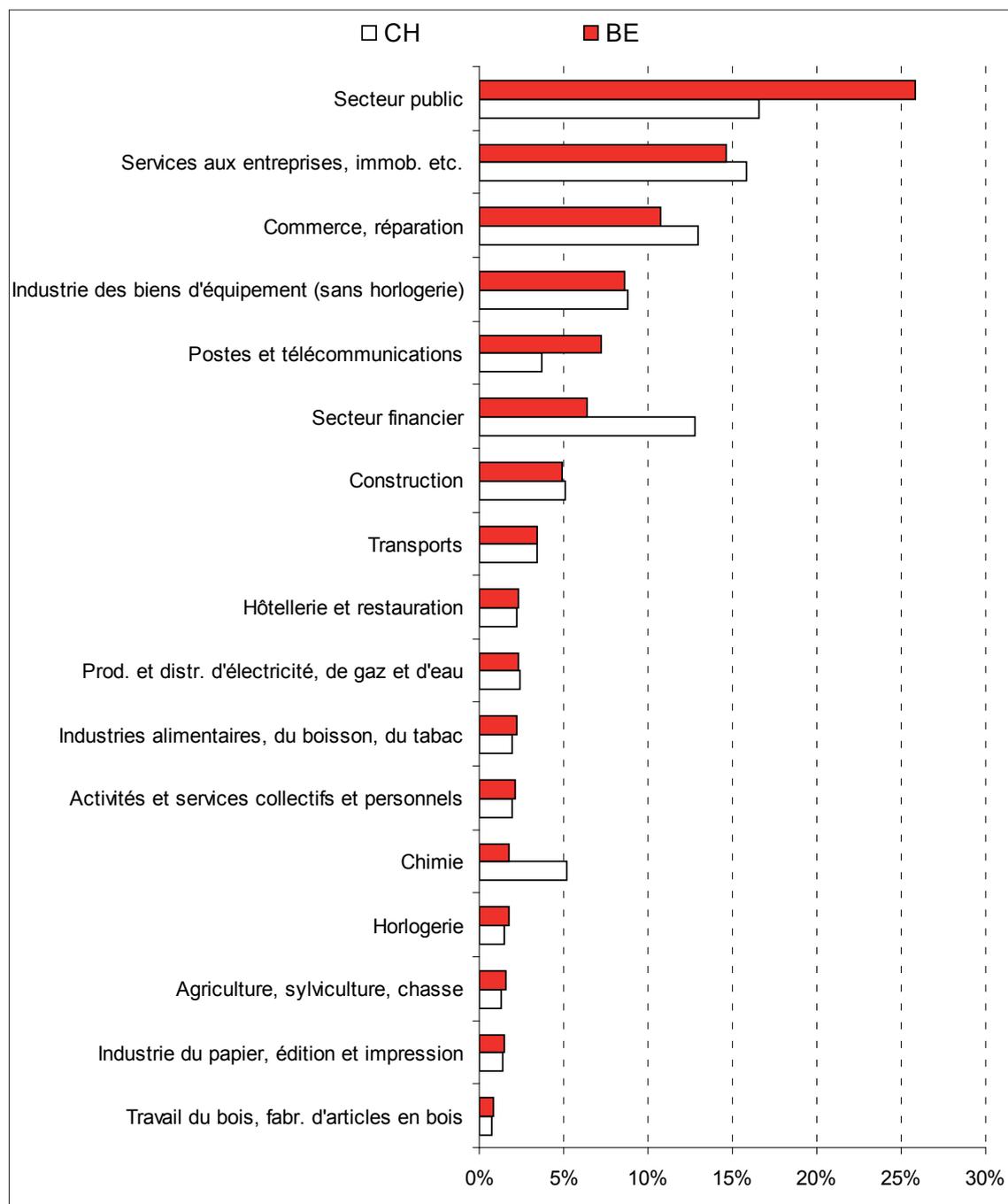
De tous les cantons, c'est celui de Berne, après Zurich, qui a connu entre 2008 et 2009 la plus forte hausse de l'indice des ressources, qui mesure le potentiel de ressource par habitant d'un canton. Il occupe désormais la 7^e place.

En 2008 dans le canton de Berne, près de 590 000 personnes occupaient un emploi, représentant ainsi un taux d'activité de plus de 80 pour cent dont six pour cent dans le secteur primaire, 22 pour cent dans le secteur secondaire et 72 pour cent dans le tertiaire.

Le taux de chômage était de 2,6 pour cent en 2009, c'est-à-dire en dessous de la moyenne nationale de 3,7 pour cent. En dépit de la hausse des chiffres du chômage ces douze derniers mois, le canton de Berne affichait un taux inférieur d'environ un point de pourcentage à la moyenne suisse et aux taux de chômage des cantons comparables.

La situation économique du canton de Berne résulte avant tout de la structure des branches d'activité. En comparaison intercantonale, le secteur public et l'agriculture sont surreprésentés. Par ailleurs, la structure des branches bernoises suit plus ou moins la structure moyenne suisse.

Part des branches dans le PIB (réel)

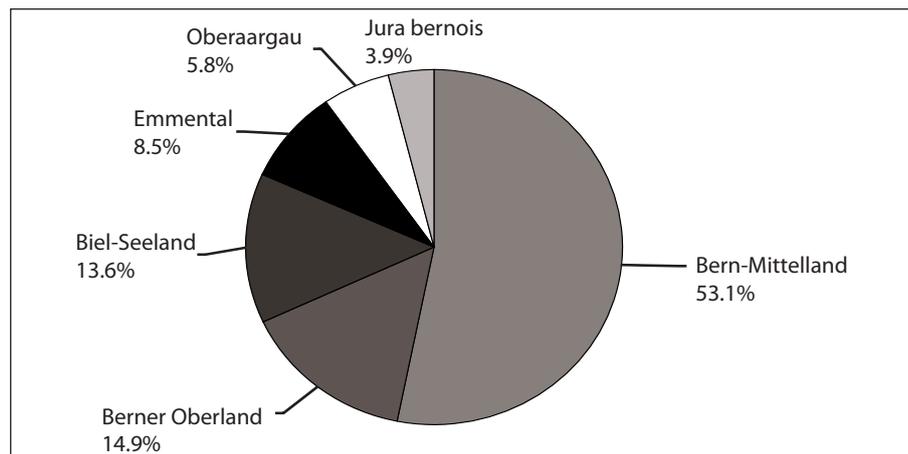


Chiffres pour 2008; valeurs provisoires

Source: BAKBASEL

Les différentes branches sont réparties en pôles régionaux. La région de Berne-Mittelland centralise les prestations de service. La principale source de revenu de l'Oberland bernois est le tourisme. Les régions de Haute-Argovie, du Jura bernois et du Seeland abritent principalement les industries des biens d'investissement et de précision. L'hétérogénéité du secteur économique cantonal se traduit aussi par des données économiques différentes selon les régions.

Part des régions économiques dans le PIB cantonal (réel)



Chiffres pour 2008, valeurs provisoires; les différences d'arrondi des valeurs conduisent à un total légèrement inférieur à 100%

Source: BAKBASEL

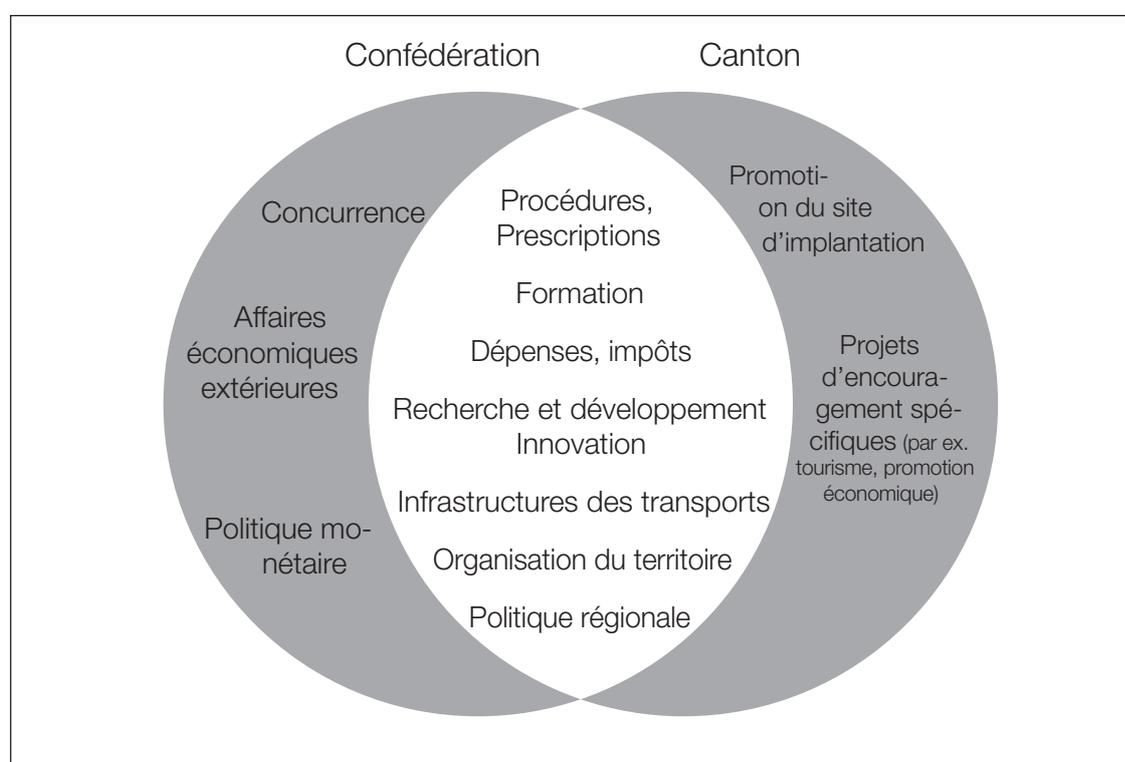
Du fait de sa topographie, de la structure de ses branches et de celles de ses régions, le canton de Berne n'est pas appelé à occuper une place au sommet en termes de force économique. La taille du canton ne confère pas la visibilité désirée aux atouts des différentes régions (par ex. dans la région de Berne-Mittelland) et renforce ainsi la tendance à coller à la moyenne suisse. La raison principale aux performances économiques moyennes enregistrées par le canton résulte donc du contexte structurel cantonal et non de la (mauvaise) politique en matière économique.

4. Politique en matière d'économie et de croissance

Champs d'action relevant de la politique économique: La Confédération et plusieurs cantons ont développé ces dernières années une politique orientée vers la croissance, fondée sur l'amélioration de la qualité du site d'implantation et sur l'accroissement voire la réalisation totale du potentiel de croissance économique durable.

Les mesures se rattachent toutes aux champs d'action relevant de la politique économique. La Confédération définit uniquement l'orientation politique de certains champs d'action, tels que la politique extérieure et monétaire ainsi que la concurrence. De nombreux champs d'action relevant de la politique économique se situent dans la zone de compétences communes à la Confédération et aux cantons. Enfin dans certains autres, les compétences relèvent uniquement du niveau cantonal.

Champs d'action relevant de la politique économique



Source interne

4.1. Politique de croissance de la Confédération

Les évolutions économiques négatives des années 90 ont constitué le point de départ d'une politique de croissance nationale. Pendant longtemps, la Suisse a présenté l'un des taux de croissance les plus bas des pays de l'OCDE.

Au cœur du train de mesures de croissance pour la législature 2004-2007 se trouvaient 19 mesures considérées comme essentielles au potentiel de croissance de l'économie suisse³.

Les mesures suivantes ont été entièrement réalisées:

- Loi sur le marché intérieur
- Politique agricole 2011
- Rapport sur les services
- Extension de la libre-circulation
- Rapport sur la TVA
- Déficit structurel / quote-part de l'Etat
- Allègement administratif
- Rapport sur la formation tertiaire
- Gouvernement d'entreprise
- Réforme de la taxation des familles (mesures immédiates).

Les mesures suivantes souffrent de quelques retards ou certaines questions sont encore ouvertes à leur propos:

- Loi fédérale sur les marchés publics
- Loi sur l'assurance-maladie
- Loi sur l'approvisionnement en électricité
- Imposition des entreprises
- Participation des travailleurs âgés
- Assurance-invalidité
- Rapport sur la formation continue
- Conditions-cadres en matière de droit économique (Trust, Lex Koller, immobilier, brevets)
- Révision de la loi sur les obstacles techniques au commerce

³ Rapport sur la croissance DFE 2002: Déterminants de la croissance économique de la Suisse et jalons pour une politique économique axée sur la croissance

Au printemps 2008, le Conseil fédéral a présenté les orientations et les mesures de la politique de croissance 2008-2011⁴. A la différence du premier train de mesures, la politique de croissance 2008-2011 ne doit plus se limiter aux mesures que la Confédération peut mettre en œuvre elle-même. La tendance est plutôt à l'intégration à cette politique des négociations touchant à la politique extérieure et des activités des cantons en plus de la politique intérieure fédérale. Ce projet prévoit donc une articulation de la politique de croissance suisse en trois volets ou agendas:

- Un premier agenda traite des mesures applicables par la Confédération elle-même.
- Un second agenda contient les négociations en matière de commerce extérieur, pour lesquelles la Confédération ne peut pas répondre – ou du moins pas toute seule – des délais et des contenus.
- Un troisième agenda traite des possibilités des cantons de participer au renforcement de la croissance économique.

Les deux agendas incombant à la Confédération se concentrent sur les trois orientations suivantes:

- Abaisser le niveau élevé des coûts par des mesures visant à renforcer la concurrence sur le marché domestique, notamment par une concurrence accrue à l'importation.
- Augmenter l'attrait de la place économique par des mesures visant à faciliter l'accès aux marchés étrangers, pour garantir un bon rapport qualité/prix des infrastructures, pour améliorer le climat fiscal et pour créer un cadre juridique favorable aux entreprises.
- Valoriser l'activité professionnelle par des mesures permettant d'utiliser au mieux le potentiel de main-d'œuvre national et international et d'encourager les compétences professionnelles individuelles et le capital humain.

Vous trouverez de plus amples informations sur le sujet sur le site du SECO:
www.seco.admin.ch → Analyses structurelles et croissance économique.

4.2. Politique de croissance dans les cantons

La croissance économique ressort également du domaine de compétence des cantons. Plusieurs cantons ont donc développé ces dernières années une politique de croissance personnalisée et l'ont présentée soit comme partie intégrante de leur programme de législation⁵ soit comme stratégie autonome⁶.

Les programmes de législation et les stratégies économiques des cantons sont tous axés, néanmoins chacun selon leur ordre de priorité, sur les champs d'action concernant les infrastructures de transport, la formation et l'innovation ainsi que l'aménagement territorial. Des mesures sont également prévues dans les domaines de l'imposition, de la promotion du site d'implantation, ainsi que pour l'orientation de l'administration vers les services et des procédures et prescriptions efficaces. La politique de croissance du canton de Berne a également choisi de se concentrer sur ces champs d'action.

Vous trouverez de plus amples informations sur le sujet sur le site de la CDEP:
www.vdk.ch → CDEP → Politique de croissance

4 Politique de croissance 2008-2011: de nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse; rapport consécutif à la motion 01.3089: « Politique de croissance: sept mesures »; approuvée par le Conseil fédéral le 2 avril 2008.

5 Bâle-campagne, Lucerne, Neuchâtel, Thurgovie, Tessin, Uri, Zoug, Zurich

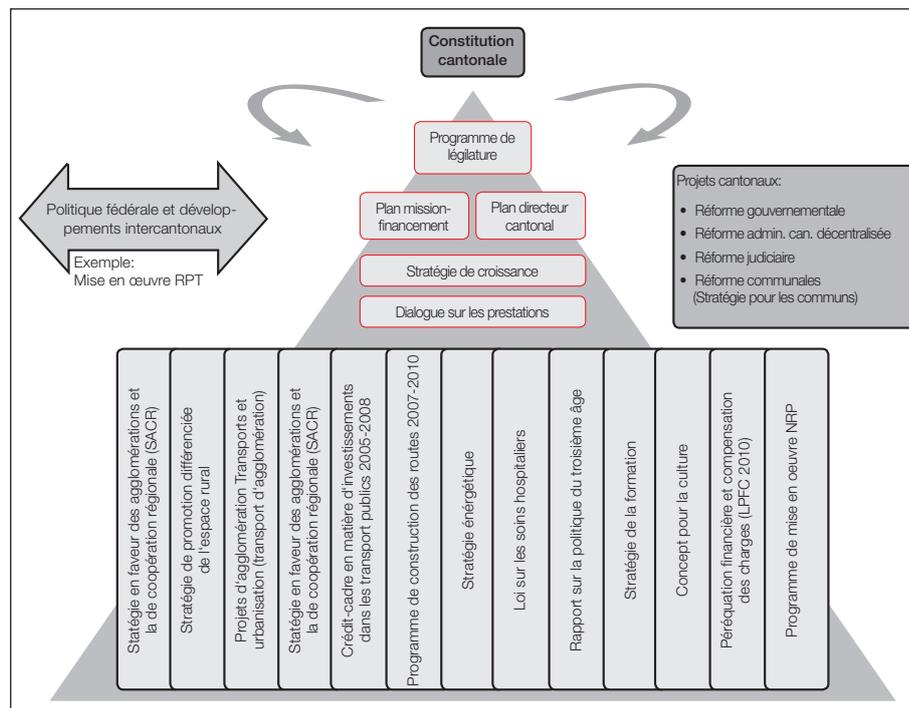
6 Argovie, Bâle-ville, Bern, Glaris, Jura, Schwyz, Saint-Gall

5. Canton de Berne: La politique de croissance, partie intégrante de la politique de gouvernement

5.1. Programme de législation

La politique de croissance constitue un élément central de la politique économique du Conseil-exécutif. Le processus de planification politique générale est complexe. Les différentes échéances et les interdépendances en jeu font que la planification générale ne peut piloter et définir des étapes de manière abstraite mais qu'elle prend en compte et intègre des programmes et des stratégies dans les différents domaines politiques.

Contexte stratégique en 2007



Source interne

Le programme gouvernemental de législature 2007 – 2010 a choisi comme ligne directrice le développement durable: la politique du Conseil-exécutif se veut guidée par les principes d'un tel développement. Il s'agit donc de donner les impulsions positives créant la performance économique, la solidarité sociale et la protection des bases naturelles de la vie.

Pour suivre sa ligne directrice, le Conseil-exécutif a défini les priorités suivantes:

- **Innovation:** Le canton de Berne crée les conditions générales propices à l'innovation en optimisant notamment le transfert de savoir entre l'économie et les hautes écoles. Il promeut les atouts économiques des régions.
- **Continuité de la politique financière:** La politique financière s'inscrit dans la continuité. Le canton continue de réduire sa dette pour dégager la marge nécessaire à la politique financière.
- **Cohésion:** La cohésion du canton de Berne est renforcée.
- **Développement territorial et mobilité:** Ces deux aspects du développement durable sont coordonnés.
- **Politique sociale:** Le libre choix de vie, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ainsi que l'intégration sociale sont encouragés.
- **Politique énergétique:** Par une politique prévoyante, le gouvernement entend contribuer à protéger le climat, assurer l'approvisionnement et renforcer l'attrait du site économique bernois.

5.2. Stratégie de croissance version 2007

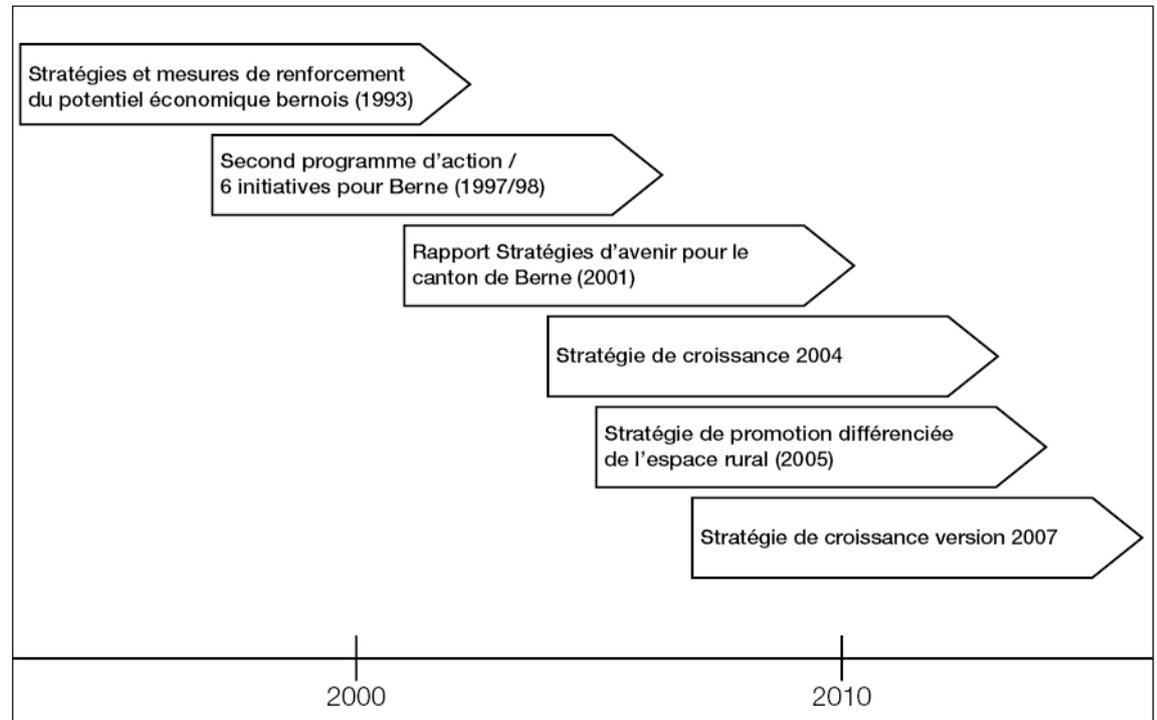
La stratégie de croissance version 2007⁷ obéit aux trois orientations suivantes:

- **Renforcer le site d'implantation:** Renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier.
- **Renforcer le cadre de vie:** Renforcer le canton de Berne comme cadre de vie par l'aménagement du territoire et une meilleure commercialisation.
- **Assurer les performances:** Continuer de réduire la dette, recentrer les prestations publiques et créer une marge de manœuvre pour de nouveaux défis.

⁷ Stratégie de croissance version 2007; rapport de controlling 2006 sur la stratégie de croissance 2004 sur la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural; Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 4 avril 2007; consulté par le Grand Conseil le 14 juin 2007

Ces trois orientations sont appliquées en 30 mesures. La stratégie de croissance version 2007 se fonde sur des stratégies précédentes qui remontent aux années 90:

Jalons de la politique de croissance



Source interne

Dès les années 90, le canton de Berne a formulé une stratégie de politique économique visant l'augmentation de la croissance intitulée « Stratégies et mesures de renforcement du potentiel économique bernois »⁸ (accompagnée d'un programme de mise en œuvre pour 1993-1994 ainsi que d'un second programme d'action 1997-1998). En 2001, le rapport Stratégies d'avenir pour le canton de Berne a été présenté par le Conseil économique. La stratégie de croissance 2004⁹ a repris les recommandations du Conseil économique en les développant. En 2005, le Conseil-exécutif a présenté sa stratégie de promotion différenciée de l'espace rural¹⁰ à titre de complément à la stratégie de croissance 2004 et de contre-projet indirect à l'initiative « Pro Région - Egalité des chances pour toutes les régions du canton ».

La stratégie de croissance version 2007 s'inscrit ainsi dans une lignée de stratégie de croissance visant l'amélioration du potentiel économique et de l'attrait du site d'implantation du canton de Berne.

8 Stratégies et mesures pour le renforcement de l'économie bernoise; rapport du Conseil-exécutif du 10 février 1993

9 Développement de la stratégie de croissance dans le canton de Berne; rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 11 février 2004

10 Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural; Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 19 octobre 2005; consulté et approuvé par le Grand Conseil le 2 février 2006

6. Controlling de la stratégie de croissance version 2007

6.1. Vue d'ensemble

La stratégie de croissance version 2007 déploie ses mesures là où le canton peut améliorer les conditions-cadres et la qualité du site d'implantation. L'évaluation de la stratégie de croissance version 2007 doit donc avoir lieu sur la base des activités engendrées par les mesures et des résultats atteints jusqu'ici. Les mesures relèvent pour certaines de tâche permanentes et pour d'autres de projets. Chacune des mesures comportait un objectif clairement défini dans la stratégie de croissance.

L'ensemble des 30 mesures issues des quatre champs d'action « Formation, innovation et économie », « Finances et services », « Développement territorial et mobilité » ainsi que « Marque canton de Berne » ont été confiées dans des mandats de mise en œuvre par le Conseil-exécutif en 2007¹¹. A la fin 2009, l'état d'avancement des réalisations se présente comme suit:

- Neufs mesures ont été entièrement réalisées. Elles sont donc considérées comme terminées en tant que mesures de la stratégie de croissance 2007. Ces objectifs constituent toutefois des **tâches permanentes** dont la réalisation doit perdurer au-delà de l'année 2009.
- 17 mesures ont une échéance placée au-delà de l'année 2009. Les repères qui avaient été définis ont été atteints ou du moins partiellement atteints : les mesures sont **en bonne voie** mais ne sont pas terminées.
- Deux mesures à caractère de projet ont été **achevées** avant la fin de 2009.
- Une mesure a été **temporairement suspendue**.
- Une mesure a été **interrompue**.

Dans les quatre champs d'action suivants, la stratégie de croissance (2004 et version 2007) a permis d'atteindre:

Formation, innovation et économie: Le canton de Berne a profondément remanié son offre en formation à tous les niveaux en fonction des besoins de la société et de l'économie. L'intégration à l'école et sur le marché du travail est soutenue et encouragée. L'élargissement sensible de l'accueil extrafamilial facilite la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Le transfert de technologies et de connaissances est encore développé.

Finances et services: La politique fiscale et financière des dernières années a été marquée par la clôture des exercices 2004 à 2008 sur des chiffres noirs, une réduction substantielle de la dette et un allègement fiscal pour les familles et les PME. En dépit de la détérioration rapide de la situation financière de 2009 due à la crise financière et économique, l'activité d'investissement accrue dans le cadre de la politique des finances est poursuivie.

11 ACE 1466 du 29 août 2007; Controlling de la stratégie de croissance et la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural : perspectives.

Développement territorial et mobilité: Les projets d'agglomération créent les bases nécessaires à l'harmonisation indispensable entre l'urbanisation et la mobilité. La stratégie globale de mobilité adoptée par le Conseil-exécutif définit les grands traits d'un système de mobilité efficace et respectueux de l'environnement. Des projets d'infrastructures de grande ampleur ont été concrétisés ou sont en cours de réalisation. Dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur les routes, le programme de construction des routes est remplacé par le plan de réseau routier. Cet instrument de planification au long cours permet une meilleure planification de l'infrastructure routière en harmonie avec le développement territorial. Les nouvelles conférences régionales constituent une structure dans laquelle résoudre à l'avenir les tâches intercommunales de façon commune et contraignante.

« **Marque canton de Berne** »: Les Bernoises et les Bernois ne mettent pas volontiers leurs forces en avant. De grandes manifestations telles que l'EURO 08 et des activités ciblées pour le positionnement du canton de Berne en tant que site économique et culturel ainsi que cadre de vie ont participé à améliorer le profil du canton.

La commission cantonale de l'égalité a analysé la stratégie de croissance version 2007 ainsi que la politique du 3^e âge dans la perspective genre¹². Elle dénonce le fait que les différents objectifs sont formulés sans qu'aucune analyse préalable du contexte genre ne soit entreprise. Elle félicite cependant la mesure « concilier la vie familiale et la vie professionnelle ». Plusieurs stratégies élaborées par le Conseil-exécutif formulent des demandes envers la population et il serait convenable à l'avenir de coordonner ces demandes entre elles.

L'aperçu suivant vous informe sur l'état d'avancement des différentes mesures et indique s'il s'agit de projets ou de tâches permanente. Les mentions « en cours », « achevé » et « tâche permanente » sont explicitées comme suit:

- « **Atteint** » signifie que les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de croissance version 2007 et les résultats visés ont été atteints. La mesure n'est cependant pas pour autant forcément achevée. Elle peut être poursuivie en tant que tâche permanente dans le cadre de l'exécution usuelle des tâches.
- « **En cours** » signifie que les principales étapes intermédiaires sont atteintes mais que la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie de croissance version 2007 continue. Certaines de ces mesures relèvent également des tâches permanentes.

Le présent rapport de controlling met un terme à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance suivant les modalités adoptées jusqu'ici. Les rapports seront désormais intégrés au programme des rapports régulièrement rendus par le Conseil-exécutif (par ex. rapport de controlling sur le plan directeur sur la stratégie de la formation) et l'avancement de projets particuliers pourra être suivi dans les rapports de gestion des Directions.

12 Analyse ausgewählter Aspekte von Wachstumsstrategie und Alterspolitik des Kantons Bern aus Gender- und Gleichstellungssicht im Auftrag der Kantonalen Fachkommission für Gleichstellungsfragen (rapport relatif à divers aspects de la stratégie de croissance et de la politique du 3^e âge du canton de Berne dans la perspective des questions du genre et de l'égalité); Marianne Schär Moser, mars 2009

Etat d'avancement de la mise en œuvre: vue d'ensemble

N°	Mesure	Statut	Tâche permanente
Champ d'action Formation, innovation et économie			
1	Offrir une bonne qualité de formation	en cours	X
2	Interconnecter la formation et l'économie	atteint	X
3	Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur de site d'implantation	en cours	X
4	Stimuler la recherche et le développement	atteint, mesure achevée	
5	Renforcer le site médical de Berne	en cours	X
6	Concilier la vie familiale et la vie professionnelle	en cours	X
7	Permettre d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II	atteint	X
8	Faciliter l'accès au marché du travail	atteint	X
9	Créer une offre scolaire internationale	en cours	
10	Promouvoir les destinations touristiques compétitives	en cours	
11	Garantir les approvisionnements en énergie de demain	en cours	
12	Economie et administration – travailler en partenariat	atteint	X
Champ d'action Finances et Services			
13	Définir un profil de service	interrompue	
14	Activer la gestion des biens immobiliers	en cours	
15	Définir les investissements prioritaires	en cours	
16	Réformer la fiscalité	atteint	X
Champ d'action Développement territorial et mobilité			
17	Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisme	atteint	X
18	Proposer des solutions de transport intégrales	atteint	X
19	Rail, route, air : garantir l'accessibilité	en cours	X
20	Améliorer l'intégration dans le trafic ferroviaire national	atteint	X
21	Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal	en cours	X
22	Pôles de développement économique – créer des sites attractifs pour l'habitation et le travail (PDE)	en cours	X
23	Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)	en cours	
24	Renforcer les régions bernoises	en cours	X
25	Accompagner le développement des structures agricoles	en cours	X
Champ d'action « Marque canton de Berne »			
26	Créer une image de marque pour le canton de Berne	temporairement suspendue	
27	Promouvoir le canton de Berne comme cadre de vie	atteint	X
28	Commercialiser la ville fédérale comme centre de décision politique	en cours	
29	EURO 08 – Berne miraculeuse	atteint, mesure achevée	
30	Positionner la culture comme facteur de site d'implantation	en cours	

6.2. Résultats des 30 mesures

La suite du document présente pour chacune des mesures les objectifs formulés dans la stratégie de croissance version 2007 et les résultats atteints.

L'annexe 1 contient une présentation détaillée de l'état d'avancement des mesures et les prochaines étapes dans l'exécution de chacune des mesures.

6.2.1. Champ d'action Formation, innovation et économie

Mesure 1: Offrir une bonne qualité de formation

Responsabilité:

Direction de l'instruction publique

Objectifs:

Le canton de Berne veut mettre en place un système de formation présentant un niveau de qualité supérieure à la moyenne, en phase avec les sciences, le monde du travail et les réalités.

Les enfants et les adolescents du canton de Berne doivent avoir les mêmes chances de réussite à l'école, indépendamment de leur sexe, de leur origine sociale, de leur langue, de leur religion et de leur nationalité.

Résultats:

L'entrée en vigueur de la révision partielle loi sur l'école obligatoire le 1^{er} août 2009 a marqué une étape importante dans la réalisation du système éducatif (entre autres, une nouvelle organisation scolaire, une offre étendue en école à journée continue, intégration des élèves, l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les classes régulières).

D'autres questions importantes (par ex. les cours de français à partir de la classe de 3^e, des tests d'aptitudes effectués à grande échelle) seront traitées dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'école obligatoire (entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} août 2012).

Informations supplémentaires:

www.erz.ch → Portail Formation → stratégie de la formation

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 2: Interconnecter la formation et l'économie

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Encouragement du transfert de savoirs et de technologies entre les hautes-écoles et l'économie.

Résultats:

Le rapport final du 27 avril 2009 du groupe de stratégie « Innovation » constate que le transfert de savoirs et de technologie est satisfaisant. Les hautes-écoles, les hautes-écoles spécialisées et l'économie poursuivent une bonne collaboration. Le mandat de la promotion économique du canton de Berne PEB avec le centre de conseil en innovation innoBE SA comprend le transfert de savoirs et de technologies ainsi que le conseil à la création d'entreprise. Les recommandations du groupe de stratégie « Innovation » ont été intégrées dans les mandats confiés à l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la société innoBE SA.

Informations supplémentaires:

www.be.ch/croissance

Statut:

Les objectifs fixés ont été atteints avec le rapport final du groupe de stratégie « Innovation ». Interconnecter la formation et l'économie demeure toutefois une tâche permanente.

Mesure 3: Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur de site d'implantation

Responsabilité:

Direction de l'instruction publique

Objectifs:

Le canton de Berne veut assurer son avenir en tant que site de formation et d'échange de savoirs en maintenant un haut niveau dans les hautes écoles. Le site économique et sa capacité d'innovation en sont renforcés.

Le Conseil-exécutif crée ainsi des conditions optimales pour la réalisation de cet objectif en confiant des mandats de prestation aux hautes écoles.

Les hautes écoles disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour l'exécution de leurs mandats.

Résultats:

La révision partielle prévue de la loi sur l'université accompagnée de la modification simultanée de la loi sur les hautes écoles et de la loi sur la Haute école pédagogique de Berne (HEPB) a pour objectif de permettre aux hautes écoles bernoises de réagir aux défis scientifiques de manière plus rapide et ciblée. Le transfert de savoir et de technologie devient un mandat explicitement confié par la loi aux hautes écoles. De tels transferts ont également été intégrés en tant que mandats de prestation confiés par le Conseil-exécutif à l'Université de Berne et à la Haute école spécialisée bernoise : ils seront revus et, le cas échéant, ajustés dans le cadre du controlling périodique.

Informations supplémentaires:

www.erz.ch → Portail Formation → stratégie de la formation

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 4: Stimuler la recherche et le développement

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Stimuler davantage la recherche et le développement dans le canton de Berne.

Améliorer les possibilités de financement des entreprises et des centres de recherche.

Améliorer les relations entre les instituts de formation et les entreprises.

Résultats:

Les possibilités de financement de niveau national sont suffisantes. La mise en place d'un partenariat public privé à l'échelle cantonale est donc abandonnée, d'autant plus que l'économie ne semblait pas disposée à cofinancer ce projet. Les critères suivis par la Promotion économique du canton de Berne PEB ayant été adaptés, des subventions peuvent être versées depuis 2007 aux entreprises bernoises menant des projets CTI.

Informations supplémentaires:

www.be.ch/croissance

Statut:

Les objectifs ont été atteints, le projet est achevé.

Mesure 5: Renforcer le site médical de Berne

Responsabilité:

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Objectifs:

Consolider et développer le site médical canton de Berne en tant que centre de compétence, de haute technologie, de formation et de savoir médical au rayonnement international.

Résultats:

La Convention relative à l'alliance stratégique Bâle-Berne en médecine, la Convention inter-cantonale relative à la médecine hautement spécialisée ainsi que le Competence Center for Medical Technology CCMT contribue fortement à un positionnement renforcé de l'Hôpital de l'Ile en tant qu'hôpital universitaire et ainsi au renforcement du site médical de Berne.

Informations supplémentaires:

www.insel.ch → Lehre und Forschung

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 6: Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

Responsabilité:

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Objectifs:

Le canton attache de l'importance à la conciliation du travail et de la vie familiale. Pour cela, il crée des incitations et soutient le développement de solutions porteuses et innovantes entre les partenaires impliqués.

Promotion des écoles à journée continue.

Promotion du travail social en milieu scolaire et de crèches.

Résultats:

Cette question sera abordée à l'avenir essentiellement dans le cadre de la conférence familiale. L'offre en matière d'accueil extrafamilial est constamment étoffée. Pour l'année scolaire 2009/10, ce sont 80 offres en écoles à journée continue, soit un million d'heures d'accueil sont disponibles. En 2010, une plateforme bilingue sur le thème de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle sera mise en ligne afin de lancer le programme d'action « Conciliation de la famille et du travail ».

Informations supplémentaires:

www.gef.be.ch → Affaires sociales → Enfants et adolescents

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 7: Permettre d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II

Responsabilité:

Direction de l'instruction publique

Objectifs:

Permettre à tous les adolescents et adultes d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II, ce qui exige une amélioration du passage de l'école obligatoire au cycle secondaire II.

Résultats:

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour atteindre ce but. L'offre en places d'apprentissage a pu être maintenue malgré la mauvaise situation financière. Des 800 places visées pour une formation sanctionnée par une attestation, 530 ont pu être concrétisées dans 26 métiers.

Informations supplémentaires:

www.erz.ch → Portail Formation → Stratégie de la formation

Statut:

Les objectifs fixés dans cette mesure ont été atteints; cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 8: Faciliter l'accès au marché du travail

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

L'objectif principal est que les jeunes à la recherche d'un emploi et ayant obtenu un diplôme de formation trouvent un travail à long terme.

Résultats:

Les mesures prises par le canton de Berne sont accompagnées d'effets. D'autres sont encore élaborées sur la base des rapports et des conférences sur les places d'apprentissage. Les taux de chômage des adolescents et des jeunes adultes dans le canton de Berne se situent régulièrement sous les valeurs suisses. Cela est dû d'une part aux différences structurelles d'avec le marché suisse du travail et d'autre part à l'engagement important du canton et des entreprises dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Informations supplémentaires:

www.erez.be.ch → Portail Ecole Apprentissage Etudes → Formation professionnelle

Statut:

Les objectifs fixés dans cette mesure ont été atteints; cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 9: Créer une offre scolaire internationale

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Le canton de Berne dispose d'une offre scolaire internationale de haut niveau.

Résultats:

L'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi sur l'école obligatoire fournit une base légale pour l'allocation de contributions aux écoles internationales. La question du site de l'International School of Berne (ISB) est encore en suspens. La réaffectation des zones nécessaire a été refusée par les votants de la commune de Muri-Gümligen en mai 2009. Une nouvelle votation est prévue pour le mois de mai 2010. La question du financement du campus de l'ISB prévu est encore ouverte.

Informations supplémentaires:

www.erz.ch → Portail Formation → stratégie de la formation et www.isberne.ch

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 10: Promouvoir les destinations touristiques compétitives

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Promouvoir des structures touristiques compétitives sur le plan international et faire progresser la professionnalisation de la gestion des destinations.

Résultats:

Le développement des structures dans la branche du tourisme a atteint certains buts importants mais prendra plus de temps que prévu initialement pour son bouclement. Ont été achevés:

- Création de la société Jungfrau Marketing SA (2007)
- Création d'une organisation intercantonale de marketing de l'espace Pays des Trois-Lacs /Arc Jurassien (2008)
- Création d'une organisation de marketing Oberland bernois « Centre » (2009) et Destination Berne (2009)

Informations supplémentaires:

www.be.ch/tourisme

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 11: Pérenniser l'approvisionnement en énergie

Responsabilité:

Direction des travaux, des transports et de l'énergie

Objectifs:

La société à 4000 watts dans le canton de Berne d'ici à 2035.

Consolidation du site de formation et de recherche de Berne avec des impulsions pour développer des systèmes plus efficaces au niveau énergétique et pour utiliser les énergies locales renouvelables.

Création d'emplois dans la « chaîne de la biomasse et du bois » et dans de nouveaux secteurs d'activité.

Opportunités pour les PME locales.

Résultats:

Le 4 avril 2007, le Conseil-exécutif a adopté un plan de mesures pour la mise en œuvre des la stratégie de l'énergie. Un rapport sera publié en 2011 à ce propos.

D'autres éléments, dont la taxe incitative sur l'électricité, sont contenus dans la révision de la loi cantonale sur l'énergie, vue en première lecture lors de la session de novembre 2009:

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch → Publications → Stratégie énergétique 2006

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 12: Economie et administration – travailler en partenariat

Responsabilité:

Direction des finances

Objectifs:

L'économie et l'administration s'associent de plus en plus pour trouver des solutions communes aux défis de demain.

Résultats:

Assurer l'orientation prestations de service et l'efficacité des procédures constitue une tâche permanente. En font partie les mesures suivantes:

- Déclaration fiscale au moyen du programme « TaxMe » sur CD ou en ligne
- Programme de stages en entreprises privées « Changement de perspectives » pour les collaborateurs de l'administration publique
- Projet de partenariat public privé Zeughausareal à Berthoud: partenariat avec un consortium de soumissionnaires (septembre 2009)
- Key Account Management pour les grandes entreprises

Informations supplémentaires:

www.fin.be.ch → Intendance des impôts → TaxMe

www.fin.be.ch → Office du personnel → Développement → Changement de perspectives

Statut:

Les objectifs fixés dans cette mesure ont été atteints; cette mesure relève d'une tâche permanente.

6.2.2. Champ d'action Finances et services

Mesure 13: Définir un profil de service

Responsabilité:

Direction des finances

Objectifs:

L'objectif de cette mesure est d'assurer et de coordonner, sur le long terme, les tâches du canton et leur financement. Cela crée des marges de manœuvre en matière de politique financière tant pour les tâches prioritaires que pour les réductions d'impôts.

Résultats:

Le rapport publié en août 2008 concernant le dialogue sur les prestations a documenté les résultats des sondages détaillés et clos les projets qui y étaient rattachés. La mesure n'est pas poursuivie.

L'examen constant des tâches du canton constitue une tâche permanente et est effectué chaque année dans le cadre du processus normal de planification.

Informations supplémentaires:

www.fin.be.ch → Dialogue sur les prestations

Statut:

La mesure a été interrompue.

Mesure 14: Activer la gestion des biens immobiliers

Responsabilité:

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Objectifs:

Les terrains et les bâtiments que le canton utilise ou dont il est propriétaire représentent un facteur coût/bénéfice important et font partie de notre patrimoine culturel. Ils doivent être gérés de façon globale et en vue d'un développement durable.

Résultats:

Dans le cadre de l'instrument de planification financière à moyen terme dans le domaine immobilier MIP+, un premier rapport intermédiaire a été publié par l'Office des immeubles et des constructions (OIC) se prononçant sur la rentabilité et le développement des différents portfolios. L'introduction de la facturation des loyers dans l'administration cantonale été reportée par le Conseil-exécutif (entrée en vigueur prévue pour 2012).

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch → Office des immeubles et des constructions

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 15: Définir les investissements prioritaires

Responsabilité:

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Objectifs:

Définir les investissements stratégiques prioritaires de façon ciblée afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Conseil-exécutif.

Résultats:

Le projet a pris du retard du fait du haut degré de coordination qu'il requiert. Des premières observations dans le processus de planification 2010 pour le budget 2011 et plan intégré mission-financement 2012-2014 pourront être réunies grâce à l'instrument de planification financière à moyen terme dans le domaine immobilier (MIP+).

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 16: Réformer la fiscalité

Responsabilité:

Direction des finances

Objectifs:

Le Conseil-exécutif veut réformer le système fiscal du canton de Berne dans l'optique du développement durable. Les diminutions d'impôts doivent en principe s'appliquer là où la charge fiscale dépasse la moyenne issue de la comparaison intercantonale. Les rentrées fiscales doivent être réalisées plutôt dans les domaines où un comportement défavorable peut être diminué (p.ex. comportement polluant). De plus, le Conseil-exécutif veut suivre des objectifs de politique sociale en accordant des réductions d'impôt aux familles avec enfants.

Résultats:

La révision de la loi fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 a permis d'alléger sensiblement la pression fiscale exercée sur les familles et la classe moyenne, particulièrement forte comparée à la pression exercée dans les autres cantons.

Un groupe de travail a étudié les différentes possibilités d'instaurer une imposition écologique et les a présentées en janvier 2009 dans le rapport sur les réformes possibles de l'imposition directe et des autres contributions. La taxe sur le courant électrique qui y était recommandée a cependant été rejetée par le Grand Conseil lors de la première lecture de la révision de la loi énergétique dans le cadre de la session du mois de novembre 2009. La taxe sur la mobilité doit être considérée comme une option à long terme. Les conditions pour la conversion écologique de l'imposition des véhicules sont en outre créées dans le cadre de la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV). Le Grand Conseil a approuvé la proposition de la Commission en deuxième lecture lors de la session de novembre.

Malgré la situation économique et financière difficile, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil dans une plus grande mesure encore ont approuvé des allègements fiscaux (en première lecture lors de la session de novembre 2009) qui devraient s'élever à 130 millions de francs au minimum.

Informations supplémentaires:

www.fin.be.ch → Intendance des impôts

Statut:

Les différents objectifs de cette mesure ont été atteints; cette mesure relève d'une tâche permanente.

6.2.3. Champ d'action Développement territorial et mobilité

Mesure 17: Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisme

Responsabilité:

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie et Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Objectifs:

Coordonner le développement du territoire et la mobilité.

Résultats:

Les projets d'agglomération (PA) bernois ont été présentés à la Confédération avec le rapport de synthèse cantonal à la fin de l'année 2007. Excepté le PA Langenthal, qui a été refusé, les PA bernois se portent bien en comparaison suisse. Les projets constituent la base pour l'obtention de subventions fédérales considérables (décision des Chambres fédérales à ce sujet en 2010).

Les travaux sur la deuxième génération des projets d'agglomération sont en cours : pour le canton de Berne, ils s'intègrent dans les programmes régionaux de transports et d'urbanisme.

Les premières contributions provenant du Fonds d'infrastructure de la Confédération à des projets urgents de transports dans les agglomérations ont été reçues en 2008.

Informations supplémentaires:

www.jgk.be.ch → Office des affaires communales et de l'organisation territoriale → Projets d'agglomération « transport et urbanisation »

Statut:

Les objectifs fixés dans cette mesure ont été atteints. Cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 18: Proposer des solutions de transport intégrales

Responsabilité:

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Objectifs:

Utiliser les différents modes de transport en fonction de leurs avantages et les associer entre eux.

Résultats:

La stratégie de mobilité globale a été présentée par le Conseil-exécutif en 2008, donnant un aperçu du rôle des différents acteurs du secteur des transports et de leurs relations. Elle sera intégrée au plan directeur cantonal lors de son actualisation en 2010.

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch → Publications → Stratégie de mobilité globale

Statut:

Les objectifs fixés dans le cadre de cette mesure ont été atteints. Cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 19: Rail, route, air : garantir l'accessibilité**Responsabilité:**

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Objectifs:

maintien et amélioration de l'accessibilité nationale et internationale par rail, route et air.

Résultats:

Pour le trafic routier, des travaux de construction de la branche Est de l'A5 à Bienne et la réalisation de la suite de la Transjurane.

Le tunnel de base du Lötschberg a été inauguré. L'Assemblée fédérale a adopté en mars 2009 la vue d'ensemble du FTP, avec la loi sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (loi ZEB). Pour le canton de Berne, il en résulte certaines améliorations de ses infrastructures. Le canton s'emploie à obtenir que les options d'extension – qui comprennent des éléments importants pour lui (Pied sud du Jura, Berne-Viège) – soient incluses dans le projet Rail 2030.

Le trafic ferroviaire vers l'Italie souffre de problèmes de qualité sur les liaisons Cisalpino (reprise par les chemins de fer nationaux à partir du changement d'horaire 2009). L'offre a été réduite à trois liaisons directes par jour, effectuées par les nouveaux trains ETR610. Les liaisons vers Paris se limitent désormais à une liaison directe par jour et par direction. Les autres trajets sont assurés par un train d'accès vers Frasné. Les liaisons directes entre l'Allemagne et Interlaken demeurent satisfaisantes avec des trains circulant environ toutes les deux heures.

L'agrandissement des pistes de l'aéroport régional de Berne-Belp cofinancées par le canton a été réalisé. Le nombre de passagers voyageant depuis cet aéroport est stable mais est significativement inférieur au nombre de voyageurs enregistré il y a dix ans. Deux liaisons directes par jour sont proposées à destination de Munich et de Paris.

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch → Publications → Stratégie de mobilité globale

Statut:

La Mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 20: Améliorer l'intégration au trafic ferroviaire national

Responsabilité:

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Objectifs:

Créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité nationale par rail. L'accessibilité par les transports publics – comme décrite dans la mesure 19 – ne peut être améliorée que si les moyens financiers nécessaires sont garantis.

Résultats:

Voir commentaire sous la mesure 19.

Informations supplémentaires:

www.bve.be.ch → Publications → Stratégie de mobilité globale

Statut:

Les objectifs fixés dans cette mesure ont été atteints. Cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 21: Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal

Responsabilité:

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Objectifs:

Concentration des efforts sur les régions prometteuses de réussite sur le plan économique ; promotion des atouts régionaux ; emploi des moyens pour un maximum d'effets. Le réseau de centres défini dans le plan directeur cantonal avec ses centres et axes de développement soutient une utilisation concentrée des moyens.

Résultats:

Dans le controlling du plan directeur 2008, le Conseil-exécutif a réexaminé les fiches de mesure du plan directeur cantonal en avril 2009 et entrepris les adaptations nécessaires.

Informations supplémentaires:

www.jgk.be.ch → Office des affaires communales et de l'organisation du territoire → Plan directeur cantonal

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 22: Pôles de développement économique (PDE) – créer des sites attractifs pour l’habitation et le travail

Responsabilité:

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Objectifs:

Créer des sites attractifs pour l’habitation et le travail dans des emplacements centraux bien desservis par les transports publics.

Résultats:

Le programme de pôles de développement économique est en cours (cf. le 6^e rapport intermédiaire concernant le programme PDE; août 2008). De nouveaux sites sont en cours d’évaluation à titre de remplacement pour des sites déjà réalisés. Dans le cadre du concours sur les pôles de développement « logement », quatre projets ont été primés en 2007 et deux en 2008.

Informations supplémentaires:

www.jgk.be.ch → Office des affaires communales et de l’organisation du territoire → Plan directeur cantonal → Milieu bâti/Economie

Statut:

La mesure est en cours d’exécution et relève d’une tâche permanente.

Mesure 23: Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)

Responsabilité:

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Objectifs:

Promouvoir la coopération régionale entre communes et lui donner un cadre à caractère obligatoire.

Résultats:

La mise en œuvre de la SACR est en bonne voie. La coopération s'est bien installée entre les communes et donne déjà de bons résultats dans l'élaboration des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation CRTU et dans d'autres domaines propices à la collaboration.

Les différentes conférences régionales:

- Conférence régionale Oberland oriental: début de l'activité le 1^{er} juillet 2008
- Conférence régionale Berne-Mittelland: début de l'activité le 1^{er} janvier 2010
- Conférence régionale Thoue-Oberland occidental : les votations régionales sont prévues pour le 13 juin 2010 et le début de son activité pour le 1^{er} janvier 2011
- Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois : les travaux préliminaires pour son institution sont en cours ; les votations sont prévues pour 2011
- Les éclaircissements préliminaires dans les régions de Haute-Argovie et de l'Emmental sont en cours.

Informations supplémentaires:

www.jgk.be.ch → Office des affaires communales et de l'organisation du territoire → Politique des agglomérations

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

Mesure 24: Renforcer les régions bernoises

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Par le biais de nombreuses initiatives dans le domaine de la gestion et de projets de développement axés sur la valeur ajoutée, rassemblés dans six programmes d'encouragement régionaux, l'espace rural apporte sa contribution au développement économique de l'ensemble du canton.

Résultats:

Le programme cantonal 2008-2011 de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale de la Confédération a été approuvé par l'administration fédérale (avril 2008). Des conventions de prestations ont été prises sur cette base avec des partenaires régionaux afin d'assurer le management régional et de nombreux projets ont pu être soutenus.

Informations supplémentaires:

www.be.ch/npr

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

Mesure 25: Assurer un suivi des mutations structurelles dans l'agriculture

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise, ainsi que maintenir les paysages cultivés traditionnels, les biocénoses et les bases naturelles de la vie.

Résultats:

Les conditions générales de la politique agraire sont dans une large mesure définies par la Confédération et la marge de manœuvre cantonale en est d'autant réduite. L'agriculture produisant selon les principes durables a été renforcée par des mesures différenciées d'améliorations structurelles ainsi que des conseils et des formations, à savoir des nouveaux cours de culture biologique. Un programme d'encouragement des installations de méthanisation a été mis en place afin d'augmenter le recours à l'énergie issue de la biomasse agricole. Les exploitations agricoles se sont également vues proposer des incitations plus importantes pour des prestations de haute qualité dans l'intérêt de l'environnement.

Informations supplémentaires:

www.vol.be.ch → OAN → Agriculture

Statut:

La mesure est en cours d'exécution et relève d'une tâche permanente.

6.2.4. Champ d'action «Marque canton de Berne»

Mesure 26: Créer une image de marque pour le canton de Berne

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Positionner le canton de Berne comme région attractive par des mesures de marketing et de communication s'adressant à ses propres habitants et au public suisse et étranger (touristes et autres personnes intéressées).

Résultats:

Les travaux sur ce projet ont été temporairement suspendus en février 2009 du fait d'un contexte financier modifié. La création d'une identité (Corporate Identity) nécessite des ressources financières et humaines faisant actuellement défaut à l'administration. Le canton de Berne dispose déjà d'une étude sur son image et une « image de marque idéale » élaborées par l'Institut de marketing et de gestion d'entreprise de l'Université de Berne. Une étude poussée sur la perception du canton de Berne existe ainsi.

Informations supplémentaires:

www.vol.be.ch → Allocutions → 2008 → Profil für den Kanton Bern schaffen (en allemand)

Statut:

La mesure est temporairement suspendue.

Mesure 27: Promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Pratiquer un marketing actif du cadre de vie afin d'attirer de nouveaux habitants dans le canton de Berne.

Résultats:

Le canton de Berne se fait un nom en tant que cadre de vie non seulement en participant à des expositions et à des manifestations mais aussi en collaborant avec les professionnels de l'immobilier. Il dispose également de son propre site d'informations en ligne riche en renseignements sur le cadre de vie (en ce qui concerne le concours sur les pôles de développement « logement » cf. mesure 22).

Informations supplémentaires:

www.be.ch/habiter

Statut:

Les objectifs définis dans cette mesure ont été atteints et cette mesure relève d'une tâche permanente.

Mesure 28: Commercialiser la ville fédérale en tant que centre de décision politique

Responsabilité:

Direction de l'économie publique

Objectifs:

Présenter les avantages du facteur centre politique et attirer des entreprises et des organismes qui créeront des emplois attractifs et résistants aux crises.

Résultats:

La mise en œuvre de cette mission a été confiée à la ville de Berne pour les années 2008 et 2009 par le biais d'une convention de prestation (plusieurs activités telles qu'assurer un rôle d'interlocuteur, l'organisation de manifestations, des visites).

Le projet « Région de la capitale suisse » a engendré une nouvelle situation en 2009: Il vise non seulement à assurer au Grand Berne une prise en compte suffisante dans le Projet de territoire Suisse mais aussi et surtout à intensifier la collaboration des cantons et des villes de la région. Le canton et la ville ont lancé un projet à cet effet, qui – à l'instar des autres espaces métropolitains – vise à mettre en lumière les possibilités d'une étroite coopération avec les cantons voisins et les villes concernées.

Informations supplémentaires:

www.hauptstadtregion-schweiz.ch

Statut:

Les objectifs initialement fixés ont été atteints; la mesure est en cours d'exécution.

Mesure 29: EURO 08 – Berne miraculeuse

Responsabilité:

Direction de la police et des affaires militaires

Objectifs:

Saisir l'occasion de l'EURO 08 pour présenter le canton de Berne en Suisse et à l'étranger comme étant une région de vacances attractive et un lieu de résidence et de travail idéal.

Résultats:

L'organisation de l'EURO 08 par la ville et le canton de Berne a été couronnée de succès. L'objectif d'utiliser l'EURO 08 comme une plateforme pour la promotion du site d'implantation a été atteint. Le rapport final publié en janvier 2009 présente le bilan suivant:

« Le site de Berne a prouvé avec l'organisation de l'EURO 2008 que des manifestations d'envergure internationale peuvent très bien être placées dans un cadre financier raisonnable tout en respectant les principes de la durabilité et en enthousiasmant la population ».

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport final lors de la session d'avril 2009.

Informations supplémentaires:

www.be.ch → Centre médias → Communiqués de presse → Schlussbericht EURO 08 (en allemand)

Statut:

Les objectifs ont été atteints, la mesure est achevée.

Mesure 30: Positionner la culture comme facteur d'implantation

Responsabilité:

Direction de l'instruction publique

Objectifs:

Positionner les atouts culturels du canton de Berne comme facteur d'implantation.

Résultats:

Le Grand Conseil a pris connaissance de la stratégie culturelle « Berne, Canton de culture – stratégie culturelle pour le canton de Berne » lors de la session d'avril 2009. Cette stratégie constitue le fondement principal de la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Le projet NPR « KulTour.BE » doit contribuer à l'amélioration de la mise en valeur touristique des châteaux et musées aux abords du lac de Thoune.

Informations supplémentaires:

www.erz.be.ch/strategieculturelle

Statut:

La mesure est en cours d'exécution.

7. Controlling de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie relative à l'espace rural

7.1. Stratégie de croissance 2004

La stratégie de croissance 2004¹³ s'intitule « Développement des potentiels et atouts ». Elle s'articule selon trois orientations:

- **Renforcer le site d'implantation** : renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier.
- **Renforcer le cadre de vie** : renforcer le canton de Berne comme cadre de vie par l'aménagement du territoire et une meilleure commercialisation.
- **Assurer les performances** : continuer de réduire la dette, recentrer les prestations publiques et créer une marge de manœuvre pour de nouveaux défis.

La mise en œuvre de la stratégie passait par 67 mesures réparties dans neuf champs d'action. L'**Annexe 2** contient des informations sur l'avancement de la mise en œuvre et met fin à l'établissement des rapports sur la stratégie de croissance 2004.

7.2. Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural

La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural (stratégie de l'espace rural)¹⁴ a constitué un contreprojet indirect à l'initiative « ProRégion – Egalité des chances pour toutes les régions du canton de Berne » (présentée en janvier 2005). Elle repose sur la réflexion selon laquelle les moyens financiers distribués dans l'espace rural issus de la politique régionale et touristique ainsi que de la politique agricole et sylvicole ne peuvent influencer que dans une moindre mesure le développement économique. La politique concernant les transports et les infrastructures, la formation et la santé exerce une influence beaucoup plus sensible. Six groupes de travail régionaux (Oberland bernois, Emmental, Haute-Argovie, Gantersch, Seeland, Jura bernois) ont été mandatés par le canton pour élaborer des mesures renforçant les potentiels régionaux. Le Conseil-exécutif avait classé ces mesures selon un ordre de priorité et étoffé ainsi la stratégie de l'espace rural.

L'**Annexe 3** documente l'avancement de la mise en œuvre des plus de 100 mesures de la stratégie de l'espace rural et met fin à l'établissement de rapports à ce sujet.

8. Déclarations de planification

Dans le cadre de la discussion sur la stratégie de croissance version 2007, le Grand Conseil avait transmis cinq déclarations de planification lors de la session de juin 2007. Celles-ci ont été mises en œuvre (cf. **Annexe 4**).

13 Développement de la stratégie de croissance dans le canton de Berne; rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 11 février 2004; consulté et approuvé par le Grand Conseil le 22 juin 2004

14 Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural; rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 19 octobre 2005; consulté et approuvé par le Grand Conseil le 2 février 2006

9. Perspectives

Le présent rapport de controlling met un point final à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des mesures tirées de la stratégie de croissance version 2007, de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural. La politique de croissance demeure une tâche permanente.

Pendant la législature 2010-2014, le Conseil-exécutif entend se pencher en priorité sur l'amélioration des conditions générales et de la qualité du site d'implantation du canton de Berne. La stratégie de croissance 2007 et le présent rapport de controlling constitue une base adéquate à la poursuite de ces objectifs.

Il ressort de l'expérience que les mesures profiteraient d'un ciblage plus prononcé. Une nouvelle stratégie sera déterminée à l'aune des orientations existantes et fixées à long terme de la politique bernoise et misera sur le développement durable. Elle proposera des réponses aux défis à venir et s'appuiera sur la politique fédérale relative à l'économie et la croissance.

Le programme de législature 2010-2014 offrira un fondement supplémentaire à l'action cantonale. Les travaux préparatoires à la nouvelle politique de croissance commenceront dans le courant de l'année 2010. Il est prévu d'en présenter les conclusions au Grand Conseil en 2011

Champ d'action Formation, innovation et économie

Mesure N°1

«Offrir une formation de bonne qualité»

Direction responsable: INS

Aidée par: -

Objectifs

Le canton de Berne veut un système offrant une qualité de formation supérieure à la moyenne en harmonie avec les sciences, le monde du travail et la vie.

Les enfants et les adolescents du canton de Berne doivent avoir les mêmes chances de réussite à l'école, indépendamment de leur sexe, de leur origine sociale, de leur langue, de leur religion et de leur nationalité.

Le canton de Berne cultive le savoir, une ressource importante pour notre économie qui dispose de peu de matières premières et qui est tournée vers les services.

Résultats

Août 2008 : entrée en vigueur de la loi partiellement révisée sur l'école obligatoire (LEO), qui promet l'offre d'écoles à journée continue (année scolaire 2009/10 : 80 offres d'école à journée continue avec environ 1 million d'heures de prise en charge), les horaires blocs et des nouveautés en matière d'organisation scolaire.

Août 2009 : achèvement de la mise en œuvre des Mesures Pédagogiques Particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire (OMPP : 112 millions de CHF) dans les communes dans l'intérêt d'un renforcement de l'intégration dans les classes régulières des enfants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire 70 classes spéciales de moins sur les 414 initiales.

Evaluation

Les mesures prévues ont été mises en œuvre ou sont en passe de l'être.
En cours.

Etat / Prochaines étapes

Révision totale de la LEO en préparation. Cette mesure deviendra une mission permanente avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LEO en 2012.

L'avancée de l'enseignement des langues étrangères est prévue pour l'année scolaire 2011/12 (français pour 3^{ème} année scolaire).

2013 : mise en place de tests d'aptitudes (à grande échelle) pour les élèves du degré secondaire I.

Autre compte-rendu : rapport de gestion INS

Mesure N°2

«Interconnecter la formation et l'économie»

Direction responsable: ECO

Aidée par: INS

Objectifs

Renforcer le transfert de connaissances et de technologie entre les hautes écoles et l'économie.

Pour une économie développée, innover est de prime importance. C'est le seul moyen de garantir des emplois attractifs et bien rémunérés. La collaboration entre l'économie et les hautes écoles est intensifiée. Dans le canton de Berne, les conditions de base sont excellentes de par la présence d'une université, de hautes écoles spécialisées et de centres de transfert du savoir.

Résultats

Dans son rapport final «Innovation dans le canton de Berne» d'avril 2009, le groupe de stratégie observe que le transfert de connaissances et de technologie fonctionne bien. Voici ses diverses recommandations :

- donner plus d'autonomie aux hautes écoles
- poursuivre la simplification de l'accès des PME aux hautes écoles
- Créer des relations avec les institutions nationales et internationales existantes plutôt que de créer de nouvelles structures
- Promouvoir le coaching de nouvelles créations d'entreprises par des entrepreneurs expérimentés
- Renforcer la communication sur les coopérations existantes

Achèvement de la création de la plateforme pour le transfert de connaissances et de technologie (WTT). Elle fait partie intégrante de la convention de prestations de la PEB avec innoBE.

Des ressources financières dégagées par la nouvelle politique régionale sont investies dans la WTT et des grappes technologiques.

Adaptation du mandat de prestations que la Promotion économique du canton de Berne a conclu avec InnoBE SA, organisme de conseil en innovation dans les domaines du transfert de connaissances et de technologie et du conseil à la création d'entreprises.

Evaluation

On connaît le potentiel d'amélioration du transfert de connaissances et de technologie. La collaboration au niveau cantonal est de meilleure qualité.

Le canton de Berne est en train de mettre en œuvre les recommandations du groupe de stratégie Innovation (cf. aussi mesures 3 à 5).

Etat /

Prochaines étapes

Terminé

Autres comptes-rendus : rapports de gestion, ECO et INS.

Mesure N°3

«Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur d'implantation»

Direction responsable: INS

Aidée par: ECO

Objectifs

Grâce à la qualité de ses hautes écoles, le canton de Berne veut assurer son avenir en tant que site de formation et de connaissances, ce qui renforcera le site d'innovation et d'implantation économique.

Avec ses mandats de prestation aux hautes écoles, le Conseil exécutif met en place des conditions générales optimales.

Les hautes écoles ont suffisamment de marge de manœuvre pour mettre en œuvre leurs mandats.

Le soutien financier apporté aux hautes écoles permet un excellent travail de recherche et de développement.

Evaluation

Couplé à la modification indirecte de la loi sur la Haute école spécialisée et de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (L-HEP), le projet de révision partielle de la loi sur l'Université doit permettre aux hautes écoles bernoises de réagir plus rapidement et de manière plus ciblée aux défis scientifiques. Les hautes écoles se voient notamment explicitement confier le mandat légal du transfert de savoirs et de technologie.

L'adaptation et la reformulation à partir de 2010 des mandats de prestations de l'Université et de la HP Berne (Haute école spécialisée bernoise HESB 2009) doivent permettre aux hautes écoles de remplir leur mission d'enseignement et de recherche dans un environnement de plus en plus ambitieux.

Résultats

Mandat de prestations pour HESB 2009 adopté.

Mandat de prestations pour Université et HP Berne à compter de 2010 adopté.

Les mandats de prestations de l'Université, de la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique sont formulés eu égard à leur positionnement dans la concurrence internationale (Université) et nationale (HESB, HP Berne). On attend que ces institutions prennent une place prédominante dans certains domaines.

Révision partielle de la loi sur l'Université : consultation terminée ; lecture au Grand Conseil prévue à la session de mars 2010.

Etat /

Prochaines étapes

En cours.

La réalisation du mandat de prestations fait l'objet d'entretiens périodiques de controlling. Comptes-rendus annuels au Conseil exécutif et au Grand Conseil.

Mesure N°4

«Stimuler la recherche et le développement»

Direction responsable: ECO

Aidée par: INS, privés

Objectifs

Stimuler davantage la recherche et le développement dans le canton de Berne.

Améliorer les possibilités de financement des entreprises et des centres de recherche.

Améliorer les relations entre les instituts de formation et les entreprises.

La recherche et le développement rendent les innovations possibles et créent ainsi d'importantes conditions préalables pour la croissance économique.

Résultats

La création d'un «partenariat public privé» (PPP) a été examinée. Le secteur privé n'étant pas disposé au cofinancement sans contrepartie concrète, la poursuite de l'avant-projet a été abandonnée fin 2008. Recommandation : il faut mieux exploiter les structures existantes au niveau national.

Les critères de la Promotion économique du canton de Berne (PEB) ont été adaptés à l'automne 2007, de sorte que même les entreprises bernoises qui déposent une demande à la commission pour la technologie et l'innovation (CTI) de la Confédération peuvent désormais recevoir une aide financière.

Evaluation

Bien que le projet de PPP destiné à financer des projets de recherche et de développement n'ait pu voir le jour, d'autres mesures de promotion sont mises en œuvre. Cf. mesures 2 et 3.

Terminé

Etat / Prochaines étapes

Mesure N°5

«Renforcer le site médical de Berne»

Direction responsable: SAP

Aidée par: ECO, INS

Objectifs

Consolider et développer le site médical canton de Berne en tant que centre de compétence, de haute technologie, de formation et de savoir médical au rayonnement international.

La santé est une branche de haute technologie. La technique médicale, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et la technologie de l'information sont des secteurs d'activité qui multiplient les innovations. Le canton de Berne y jouit d'une bonne situation de départ grâce à une faculté de médecine active dans le domaine de la recherche, qui collabore avec les hautes écoles spécialisées et avec l'hôpital universitaire. Il s'agit d'exploiter cette chance. Par ailleurs, du fait de l'évolution démographique, les soins de santé seront de plus en plus demandés

Résultats

Accord concernant l'alliance stratégique Bâle-Berne en médecine (entrée en vigueur en juin 2008) : coordination des enseignements et des champs d'activité (ex : chirurgie cardiaque et neurochirurgie) des universités et des hôpitaux universitaires de Bâle et Berne.

Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS, entrée en vigueur en janvier 2009) : fondement de la planification commune des cantons dans le domaine de la médecine de pointe.

Restructuration de la médecine de pointe au sein du canton grâce à la définition des prestations de la médecine de pointe (en cours).

Projet de «coopération entre l'hôpital de l'île, la Spital Netz Bern SA et l'Université» (en cours). Objectif : coordination de l'emploi des ressources disponibles pour l'assistance médicale de la population de l'agglomération bernoise et pour l'enseignement et la recherche.

En créant le «Competence Center for Medical Technology (CCMT)», la promotion économique du canton de Berne PEB a donné jour à un organisme de promotion du transfert de technologie dans le domaine de la médecine.

Evaluation

Les projets évoqués dans la colonne «Résultats» apportent une contribution essentielle au renforcement de l'hôpital de l'île comme hôpital universitaire et, du même coup, au renforcement de Berne comme site médical. Deux de ces projets sont encore en cours, de sorte qu'on ne peut pas encore se prononcer sur leur réussite.

Etat / Prochaines étapes

Il est prévu de remettre la liste définissant les prestations de la médecine de pointe au Conseil-exécutif en 2010.

L'objectif et le calendrier du projet «Coopération entre l'hôpital de l'île, la Spital Netz Bern SA et l'Université» sont en cours d'examen.

Les autres comptes-rendus des résultats de ces projets se feront dans les structures existantes : planification des soins selon la loi sur les soins hospitaliers ; rapport de gestion SAP.

Mesure N°6

«Concilier la vie familiale et la vie professionnelle»

Direction responsable: SAP

Aidée par: ECO, FIN, INS,
JCE, STA

Objectifs

Le canton attache de l'importance à la conciliation du travail et de la vie familiale. Pour cela, il crée des incitations et soutient le développement de solutions porteuses et innovantes entre les partenaires impliqués.

Promotion des écoles de jour.

Promotion du travail social en milieu scolaire et de crèches.

Dans l'administration, le temps partiel pour les hommes est étendu à tous les échelons hiérarchiques et la part de femmes occupant des fonctions de cadre est augmentée.

Concilier la vie de famille et la vie professionnelle permettra de mieux utiliser les investissements dans la formation, d'accroître les revenus familiaux, d'atténuer les conséquences du vieillissement de la population et d'améliorer les chances de formation pour les enfants.

Résultats

Mise en œuvre sur 3 plans :

1. Développement continu des structures d'accueil extrascolaires et extrascolaires : année scolaire 2009/10 : 80 offres d'école à journée continue avec environ 1 million d'heures de prise en charge ; nombre de places de crèches subventionnées : 2007 : 2 663, 2008 : 2 790, 2009 : 2 901 (2010 : 3 millions de francs pour les places de crèche et les heures en parents de jour). En novembre 2009, la Stratégie de politique familiale du canton de Berne a été présentée au public.
2. Information : préparation d'une campagne d'information (à partir de 2010) sur les nombreuses mesures de promotion de la conciliation vie professionnelle/vie familiale. Le point essentiel est une page internet bilingue sur la thématique de la conciliation et les offres existantes en la matière à destination des parents, des communes, des entreprises et des autres personnes intéressées.
3. Sensibilisation des entreprises : élaboration d'un programme d'actions à destination des entreprises (2010) pour les sensibiliser et les motiver à mettre en place des modèles d'aménagement du travail plus respectueux de la famille.

Evaluation

Les actions prévues dans le cadre de ces mesures ont été démarrées. Le développement des structures d'accueil extrascolaires est une mission permanente qui sera discutée désormais dans le cadre de la Conférence familiale.

Les deux projets «campagne d'information» et «sensibilisation des entreprises» suivent leur cours.

Etat / Prochaines étapes

1. Mission permanente ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion SAP
2. Campagne d'information avec page Internet en cours ; conférence de presse au moment du lancement ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion SAP
3. Réalisation du programme d'actions en 2010 ; compte-rendu en concertation avec les entreprises participantes et dans le rapport de gestion ECO

Mesure N°7

«Permettre d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II (passage I)»

Direction responsable: INS

Aidée par: ECO

Objectifs

Permettre à tous les adolescents et adultes d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II, ce qui exige une amélioration du passage de l'école obligatoire au cycle secondaire II.

Obtenir un diplôme du cycle secondaire II signifie améliorer ses chances de trouver un emploi et réduit le risque de chômage de longue durée. L'économie publique perd moins d'un précieux capital humain et l'aide sociale est moins sollicitée.

Evaluation

1. L'OSP a formulé ses recommandations, on ne peut rien dire quand à leur application
2. Formations avec attestation : 800 nouveaux contrats d'apprentissage impossibles (situation économique)
3. Validation des acquis : en cours
4. Case Management : en cours
5. L'avant projet concernant les solutions transitoires est achevé ; projet ACE rédigé pour projet principal solutions transitoires
6. Pilotage des mesures d'encouragement pédagogiques : retard
7. Préparation au choix professionnel en cours

Résultats

- Mise en œuvre au moyen des mesures ci-dessous :
1. Recommandations de l'OSP à destination des gymnases pour l'intégration des élèves de langue étrangère dans les écoles secondaires du 2^e degré
 2. Formations avec attestations dans 26 métiers ; les networker recrutent des entreprises de formation
 3. Validation des acquis : 4 projets pilotes ; procédure BE auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour la reconnaissance 2010 en cours
 4. Case Management : mise en œuvre ; création de réseaux et de mesures d'accompagnement individuel ; 8 case-managers employés
 5. Coordination de solutions transitoires INS/ECO/SAP
 6. Pilotage des mesures d'encouragement pédagogiques : modification de la marche du projet suite aux feedback des écoles
 7. Préparation au choix professionnel à l'école obligatoire ; présence du service d'orientation professionnelle et personnelle (OPP) dans les écoles

Etat / Prochaines étapes

- Mission permanente
1. Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.
 2. Formations avec attestation : d'autres métiers vont s'ajouter.
 3. Validation des acquis : d'autres diplômes professionnels prévus.
 4. Case Management : accompagner les jeunes, étendre les réseaux, évaluer les processus.
 5. Solutions transitoires : décision INS prévue pour mars 2010.
 6. Pilotage des mesures d'encouragement pédagogiques : consultation sur le programme-cadre prévue pour 2010.
 7. Préparation au choix professionnel : mise en œuvre à partir de l'été 2010.

Mesure N°8

«Faciliter l'accès au marché du travail (passage II)»

Direction responsable: ECO

Aidée par: INS

Objectifs

L'objectif principal est que les jeunes à la recherche d'un emploi et ayant obtenu un diplôme de formation trouvent un travail à long terme.

En cas d'inactivité prolongée, le savoir acquis par les jeunes se perd et un grand potentiel est inexploité. L'économie perd un précieux capital humain et une force d'innovation potentielle. L'aide sociale est mise à contribution. L'utilisation du capital humain des jeunes est extrêmement importante pour la croissance économique du canton de Berne.

Résultats

Mise en œuvre au moyen des mesures suivantes :

- 1.1.2008 : entrée en vigueur de l'ordonnance sur le marché du travail après révision
- 1.1.2010 : entrée en vigueur de la loi sur le marché du travail après révision

2008 + 2009 rencontres étudiants/entreprises (Sprungbrett-events)

Septembre 2008 : le rapport sur les places d'apprentissage fait état d'un bilan globalement positif. Il localise les besoins d'intervention essentiellement dans le domaine de l'aide sociale et de la relève.

Novembre 2008 : 2^{ème} conférence sur les places d'apprentissage avec environ 270 représentants issus du secteur privé, de l'administration, des milieux politiques et comptant des personnes en formation de diverses branches professionnelles

2009 : remodelage de la publication «Plan B» et site web (www.be.ch/planb) pour les élèves en fin de scolarité avec des informations sur l'ensemble des services cantonaux

Evaluation

25 à 30% des jeunes sans formation bénéficiant d'une mesure trouvent une passerelle.

Etat / Prochaines étapes

Convention de prestations entre les organismes privés et publics de placement terminée et en vigueur.

Organisation annuelle des rencontres étudiants/entreprises (Sprungbrett-events).

Conférence sur les places d'apprentissage/rapport sur les places d'apprentissage tous les deux ans (2010).

Réédition annuelle de la publication «Plan B»

Mission permanente ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO et INS

Mesure N°9

«Créer une offre scolaire internationale»

Direction responsable: ECO

Aidée par: INS

Objectifs

Le canton de Berne dispose d'une offre scolaire internationale de haut niveau.

En l'absence d'une telle offre, les cadres d'entreprises internationales, resp. leurs familles (expatriés), hésiteront à s'installer dans le canton. Les écoles internationales proposent des cycles de formation certifiés et reconnus sur le plan international, qui s'adressent d'abord aux enfants de collaborateurs mobiles sur le plan international. La standardisation permet de poursuivre des études dans le monde entier si les parents changent de lieu de travail et de vie. C'est pour cette raison, dans le contexte actuel de concurrence entre sites d'implantation, qu'une école internationale est un facteur clé, tant pour le site économique que pour le cadre de vie du canton de Bern.

Résultats

Avec l'entrée en vigueur, le 1.8.2009, de la loi sur l'école obligatoire révisée, l'INS peut subventionner des écoles privées, plus précisément leurs élèves de l'école enfantine ou obligatoire à condition qu'elles répondent à certains critères. L'INS n'a pas encore rendu sa décision en ce qui concerne la «International School of Bern (ISB)».

La loi sur les écoles moyennes (LEM) comporte une base légale pour le soutien des années de diplôme de l'ISB ; concernant ce soutien, l'INS n'a alloué aucun moyen pour l'année scolaire 2009/10 (en raison de la conjoncture économique actuelle).

Les résultats négatifs de la votation populaire organisée à Muri-Gümlingen (mai 2009) concernant la modification du plan d'affectation ont repoussé la réalisation d'une nouvelle construction pour le campus de l'ISB.

Evaluation

Les conditions légales de financement des écoles privées internationales telles la «International School of Bern» sont réunies.

La réalisation du projet de campus de l'ISB est retardée en raison d'incertitudes financières et du fait que le plan d'affectation du site à Muri-Gümligen ne peut pas être modifié.

Etat / Prochaines étapes

Compte-rendu complémentaire concernant les subventions aux écoles privées : rapport de gestion INS.

Poursuite du projet de campus et examen d'alternatives par l'ISB.

Mesure N°10

«Promouvoir les destinations touristiques compétitives»

Direction responsable: ECO

Aidée par: -

Objectifs

Promouvoir des structures touristiques compétitives sur le plan international et faire progresser la professionnalisation de la gestion des destinations.

Le canton de Berne est l'un des trois grands cantons touristiques de Suisse. Le tourisme est une source importante de travail et il est considéré à l'échelle internationale comme secteur de croissance. Il est fortement lié à d'autres secteurs d'activité et génère, de ce fait, une haute part de valeur ajoutée, notamment dans les régions peu équipées et dans les vallées alpines. De plus, il contribue à accroître le degré de notoriété et l'attrait du canton comme lieu de travail et de vie.

Résultats

La Direction de l'économie publique a lancé un projet correspondant intitulé «développement des destinations» en 2007 afin de regrouper les 12 destinations actuelles pour n'en faire plus que 5 à 7 et a élaboré les scénarios correspondants. Voici les résultats de ce projet : création de la «Jungfrau Marketing SA» (2007) ; création d'une coopération marketing (intercantonale) dans la région Pays des trois lacs /Arc Jurassien (2008) ; création d'une coopération marketing Berner Oberland Mitte (2009) et Destination Bern (2009). Révision de l'ordonnance sur le développement du tourisme au 1.1.2010.

Evaluation

Le développement des destinations est en cours et sa première phase vient de s'achever avec succès. Les travaux concrets ont cependant montré que le coût des procédures, auxquelles participent de nombreux acteurs, sera plus élevé que prévu.

Etat / Prochaines étapes

Poursuite du projet visant cinq destinations au 1.1.2012.
Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Mesure N°11

«Garantir les approvisionnements en énergie de demain»
 Direction responsable: TTE Aidée par: ECO, JCE

Objectifs

La société à 4000 watts dans le canton de Berne d'ici à 2035.
 Consolidation du site de formation et de recherche de Berne avec des impulsions pour développer des systèmes plus efficaces au niveau énergétique et pour utiliser les énergies locales renouvelables
 Création d'emplois dans la «chaîne de la biomasse et du bois» et dans de nouveaux secteurs d'activité
 Opportunités pour les PME locales (pompes thermiques, chauffage aux granulés, ...)

Résultats

Le 4.4.2007, le Conseil-exécutif a adopté un plan de 30 mesures pour l'application de la stratégie énergétique. Le contrôle de la mise en œuvre des mesures et la comparaison avec les objectifs de la stratégie énergétiques intervient conformément au reporting concernant la stratégie énergétique (à l'attention du Conseil-exécutif au printemps 2010, à l'attention du Grand Conseil en 2011).
 Révision totale de la loi cantonale sur l'énergie : première lecture lors de la session de novembre 2009
 Stratégie énergétique 2006 : mise en œuvre domaine biomasse portée à la connaissance du Conseil-exécutif en mai 2008
 Grâce à des aides à l'investissement, à une agence, à des procédures d'autorisation efficaces et à une plateforme de coordination, le canton de Berne entend faire de la promotion des installations agricoles de biogaz une mesure concrète importante. Grâce à un programme d'aide adopté par le Conseil-exécutif, un minimum de dix nouvelles installations devrait voir le jour d'ici 2011.

Evaluation

En cours

Etat / Prochaines étapes

Selon planification des mesures 2007 à 2010 (ACE 589/07 «Mise en œuvre de la stratégie énergétique 2006» : planification des mesures 2007 à 2010) .
 Le reporting intervient en temps voulu conformément à la stratégie énergétique 2006, chapitre 8, «Mise en œuvre».

Mesure N°12

«Economie et administration – travailler en partenariat»

Direction responsable: FIN

Aidée par: Toutes les autres Directions et STA

Objectifs

L'économie et l'administration s'associent de plus en plus pour trouver des solutions communes aux défis de demain.

La Confédération est responsable de la plupart des règlements suisses, notamment en matière de fiscalité, d'assurances sociales, d'aménagement du territoire, etc. Comme l'application du droit fédéral est souvent déléguée, les pratiques administratives des cantons et des communes sont décisives pour l'essentiel du droit; du point de vue des entreprises. Les procédures et prescriptions sont certes déterminantes quant à l'attrait d'un site, mais leur application l'est tout autant.

Résultats

Voici les actions engagées pour que l'application des procédures et dispositions réponde mieux aux besoins de la clientèle, pour améliorer les conditions générales et également pour trouver de nouvelles solutions :

L'intendance des impôts a encore modernisé la procédure de dépôt des déclarations d'impôt (ex : développement de «TaxMe» : CD et «TaxMe online»).

Le stage «Changement de perspective» permet au personnel cantonal de découvrir le quotidien d'entreprises du secteur privé. Il lui offre l'occasion de discuter des stratégies et des méthodes de travail et d'échanger des expériences, d'identifier les besoins et les attentes de la clientèle et de mieux comprendre les problèmes et préoccupations des entreprises du secteur privé.

Le projet PPP ancien arsenal de Berthoud a démarré et un partenaire a été trouvé ; d'autres projets de PPP sont à l'étude.

A l'issue d'un projet expérimental, le key account management (KAM) a été introduit dans le canton en 2007 : les grandes entreprises du canton de Berne et les grands projets sont spécialement suivis par des personnes de contact de l'administration cantonale (manager de grands comptes ou coordinateurs/responsables de projets : équipe centrale grands projets), qui sont en contact permanent avec les entreprises. Cela a permis de renforcer la confiance mutuelle entre l'administration et le secteur privé.

Evaluation

Les nouvelles mesures/activités sont en application et s'avèrent probantes.

Organisé conjointement par le beco et l'Office du personnel, le changement de perspective est trop peu connu, les (nouveaux) membres du personnel n'en sont pas systématiquement informés, de sorte qu'ils relativement peu à en profiter. Les personnes qui ont suivi ce stage disent en avoir tiré une expérience enrichissante. De même, le feedback des entreprises sur les stages organisé est très positif. PPP ancien arsenal de Berthoud : en cours

Rien n'indique que le KAM permettra de multiplier les solutions communes. Mais la collaboration marche mieux entre spécialistes ou avec des acteurs politiques qu'avec l'administration.

Etat / Prochaines étapes

L'amélioration des conditions générales est une mission permanente, aucun compte-rendu spécifique prévu.

Changement de perspective : série d'articles dans BE-Info ; intensification des actions d'information et de marketing ; prospection spécifique de personnes du secteur privé pour faire des stages dans l'administration.

PPP : d'autres projets de construction de route à l'étude, compte-rendu complémentaire : rapport de gestion TTE.

KAM : mission permanente, compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Champ d'action finances et services

Mesure N°13

«Définir un profil de service»

Direction responsable: FIN

Aidée par: Toutes les Directions

Objectifs

L'objectif de cette mesure est d'assurer et de coordonner, sur le long terme, les tâches du canton et leur financement. Cela crée des marges de manœuvre en matière de politique financière tant pour les tâches prioritaires que pour les réductions d'impôts.

La charge fiscale est un facteur d'implantation important et donc significatif pour la croissance économique du canton de Berne. Mais la croissance risque d'être compromise si des tâches importantes de l'Etat ne disposent pas d'un financement suffisant. Pour un développement durable, les allègements fiscaux ne doivent pas entraîner un haut niveau d'endettement de l'Etat qui pénalisera les générations futures. C'est pour cela que le canton de Berne doit définir ses tâches les plus importantes et y consacrer suffisamment de moyens pour permettre un développement économiquement durable.

Résultats

Le Conseil-exécutif a rendu un rapport de clôture du «dialogue sur les prestations» le 27.8.2008. Ni l'enquête réalisée auprès de 500 spécialistes, ni la concertation qui a suivi avec les partis et les associations n'ont conclu à des axes et options d'intervention dont il conviendrait de poursuivre l'étude.

Evaluation

Projet interrompue.
Le Conseil-exécutif considère que l'optimisation et l'adaptation de l'offre de services publics est une mission permanente. Il entend en conséquence, parallèlement au processus annuel de planification, soumettre les services publics à un contrôle périodique au moyen d'une procédure complémentaire.

Etat / Prochaines étapes

Mission permanente
Compte-rendu complémentaire dans le cadre de l'élaboration du plan mission- financement (annuel)

Mesure N°14

«Activer la gestion des biens immobiliers»

Direction responsable: TTE

Aidée par: Toutes les Directions

Objectifs

Les terrains et les bâtiments que le canton utilise ou dont il est propriétaire représentent un facteur coût/bénéfice important et font partie de notre patrimoine culturel. Ils doivent être gérés de façon globale et en vue d'un développement durable.

L'instrument de planification financière à moyen terme dans le domaine immobilier (MIP+), qui est en phase d'élaboration, revêt une importance capitale. Il fournit aux décideurs les informations pertinentes sur la rentabilité (combien coûte le portefeuille immobilier ?) et sur le développement (quels besoins en investissements se profilent ?) et permet une réflexion globale et à long terme sur les coûts et les développements dans le domaine immobilier.

Dans l'optique d'une gestion optimisée des biens immobiliers, la facturation des loyers sur l'ensemble du territoire est prioritaire.

Résultats

MIP+ : premier bilan intermédiaire (novembre 2008) donnant des indications par portefeuille partiel sur la base des déclarations des utilisateurs et des conclusions infrastructurelles qu'en a tiré l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

Facturation des loyers : report à 2012 de la mise en application initialement prévue pour 2011 et ce, en raison des mesures prises par le Conseil-exécutif pour éviter tout accroissement de la dette.

Evaluation

MIP+ : travaux de réalisation en cours

Facturation des loyers : projet retardé par la conjoncture économique actuelle. Travaux de réalisation en cours.

Etat / Prochaines étapes

MIP+ : une fois qu'on disposera du cockpit des instruments TI autre traitement détaillé, à compter 2011/12

Facturation des loyers : processus de budgétisation 2010 (budget/PMF 2012-2015), mise en application 2012
Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion TTE

Mesure N°15

<p>«Définir les investissements prioritaires»</p>	<p>Aidée par: Toutes les Directions</p>
<p>Direction responsable: TTE</p>	<p>Définir les investissements stratégiques prioritaires de façon ciblée afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Conseil-exécutif.</p> <p><i>En matière de dépenses, des investissements publics peuvent être profitables pour la croissance économique, notamment dans les transports et les télécommunications. Les infrastructures sont un facteur d'implantation important pour le site économique bernois. Le conflit avec les objectifs en matière de politique financière exige des bases décisionnelles transparentes qui doivent être générées par la planification des investissements à moyen terme.</i></p>

Objectifs

Les travaux ont été retardés raison de gros besoins d'organisation et de coordination.

Evaluation

Résultats

Septembre 2008 : collecte des données auprès de INS et TTE

Le plan qui doit servir de base à l'implémentation de MIP dans le processus de planification publique à compter de 2010 a été remis au Conseil-exécutif pour décision.

Etat / Prochaines étapes

Le projet est soumis à la procédure de corapport et devrait être examiné par le Conseil-exécutif en janvier 2010.

Le nouveau plan de réseau routier et le crédit-cadre d'investissement Routes ont été instaurés et constituent des instruments de planification et de financement permettant une meilleure définition des priorités des investissements.

Compte-rendu complémentaire : plan mission-financement et rapport de gestion TTE

Mesure N°16

«Réformer la fiscalité»

Direction responsable: FIN

Aidée par: ECO

Objectifs

Le Conseil-exécutif veut réformer le système fiscal du canton de Berne dans l'optique du développement durable. Les diminutions d'impôts doivent en principe s'appliquer là où la charge fiscale est supérieure à la moyenne, en comparaison intercantonale. Les rentrées fiscales doivent être réalisées plutôt dans les domaines où un comportement défavorable peut être diminué (p.ex. comportement polluant). De plus, le Conseil-exécutif veut suivre des objectifs de politique sociale en accordant des réductions d'impôt aux familles avec enfants.

Une fiscalité avantageuse est le meilleur moyen d'encourager la croissance économique et l'implantation d'entreprises. Une charge fiscale réduite encourage le travail. Si la population travaille plus, la croissance économique augmente. La réduction des comportements polluants contribue à rendre le canton de Berne attractif comme lieu de résidence et comme site d'implantation.

Résultats

Un groupe de travail a étudié les différentes possibilités d'instaurer une imposition écologique et les a présentées en janvier 2009 dans le rapport sur les réformes possibles de l'imposition directe et des autres contributions. La taxe sur le courant électrique qui y était recommandée a cependant été rejetée par le Grand Conseil lors de la première lecture de la révision de la loi énergétique dans le cadre de la session du mois de novembre 2009. La taxe sur la mobilité doit être considérée comme une option à long terme. Les conditions pour la conversion écologique de l'imposition des véhicules sont en outre créées dans le cadre de la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV). Le Grand Conseil a approuvé la proposition de la Commission en deuxième lecture lors de la session de septembre.

Malgré la situation économique et financière difficile, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil dans une plus grande mesure encore ont approuvé des allègements fiscaux (en première lecture lors de la session de novembre 2009) qui devraient s'élever à 130 millions de francs au minimum.

La révision de la loi sur les impôts entrée en vigueur le 1.1.2009 déjà a permis d'alléger la pression fiscale sur les familles et la classe moyenne, beaucoup plus forte que dans les autres cantons.

Evaluation

Mandat accompli avec le «Rapport sur les réformes possibles en matière d'impôts directs et de taxes du canton de Berne».

Etat / Prochaines étapes

Achevé (étude de réformes dans une optique écologique) et mise en œuvre permanente (fiscalité)

Champ d'action développement territorial et mobilité

Mesure N°17

«Programmes d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisme»

Direction responsable: JCE,
TTE

Aidée par: ECO, FIN

Objectifs

Coordonner le développement du territoire et la mobilité.

Une grande partie de la vie économique et sociale se déroule dans les agglomérations et c'est là aussi, par conséquent, que se concentre une grande partie du flux quotidien de circulation. Avec l'augmentation du trafic, l'infrastructure de transport des agglomérations atteint ses limites. Le rail et la route sont surchargés. La desserte fiable et conforme aux besoins des agglomérations est mise en péril et, partant, la ville perd de son attrait comme lieu de résidence et de travail. Une planification anticipée et prévoyante, notamment grâce à l'harmonisation minutieuse du développement des transports et de l'urbanisme, à l'utilisation des moyens appropriés et à la coordination avec la planification financière, doit permettre de maîtriser le flux de circulation dans les agglomérations à long terme.

Evaluation

Les objectifs ont été atteints.

Résultats

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure, des contributions de cofinancement de projets urgents du trafic d'agglomération sont versées depuis le 1.1.2008. Premières contributions provenant du fonds d'infrastructure attendues pour 2011.

Les projets d'agglomération bernois (PA) ont été remis fin 2007 à la Confédération avec le rapport de synthèse cantonal. L'administration fédérale a rendu son évaluation des différents projets d'agglomération. A l'exception du PA Langenthal, qui a été rejeté, les PA bernois s'en tirent bien comparé au reste de la Suisse. Les agglomérations bernoises devraient bénéficier de sommes significatives. Les assemblées fédérales rendront leur décision définitive fin 2009/début 2010. De nombreux projets d'infrastructure sont en cours de finalisation avant construction.

Les travaux de la deuxième génération des projets d'agglomération, qui font partie intégrante des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation du canton de Berne, ont débuté en milieu d'année 2009.

Mission permanente

Compte-rendu complémentaire : rapports de gestion TTE et JCE

Etat / Prochaines étapes

Mesure N°18

«Proposer des solutions de transport intégrales»

Direction responsable: TTE

Aidée par: JCE

Objectifs

Utiliser les différents modes de transport en fonction de leurs avantages et les associer entre eux.

Un système de mobilité fonctionnel et respectueux de l'environnement est un facteur important pour la qualité du site économique et du cadre de vie du canton de Berne.

Evaluation

La stratégie de la mobilité réalise objectifs de ces mesures.

Résultats

La stratégie globale de la mobilité du Conseil-exécutif est disponible (août 2008). Elle donne l'orientation à long terme de la politique de mobilité du canton de Berne. Elle s'adresse en premier lieu à l'administration cantonale, qui a l'obligation de s'y conformer. Outre la stratégie générale, elle énonce les prescriptions régissant la circulation piétonne et cycliste, les transports publics, la circulation des véhicules individuels motorisés, le transport de marchandises et le trafic aérien.

Janvier 2009 : entrée en vigueur de la législation sur les routes après révision : le plan du réseau routier est en cours d'élaboration. Il doit faire apparaître les modifications du réseau routier cantonal dans les 8 et 16 prochaines années. Il tient compte des résultats des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). L'entrée en vigueur du premier plan du réseau routier est prévue pour 2013.

Etat / Prochaines étapes

La réalisation de la stratégie globale de la mobilité est une mission permanente.

Insertion au fur et à mesure de la stratégie globale de la mobilité dans le plan directeur cantonal.

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion TTE

Mesure N°19

«Rail, route, air : garantir l'accessibilité»

Direction responsable: TTE

Aidée par: ECO, JCE

Objectifs

Maintien et amélioration de l'accessibilité nationale et internationale par rail, route et air.

L'accessibilité d'une région pour les marchandises, les services, le travail, le capital et le savoir est un facteur d'implantation important. L'extension des offres de transport ou l'amélioration de leur coordination réduisent les coûts liés aux barrières spatiales et améliorent l'accessibilité. Cela agrandit les zones de distribution et d'approvisionnement, améliore l'accès aux ressources et assouplit les processus de production. Pour la population aussi, l'accessibilité des postes de travail, des magasins et des infrastructures de loisirs détermine fortement la qualité de vie offerte par un site.

Evaluation

Rails :
Le trafic ferroviaire international présente de gros problèmes de qualité en direction de l'Italie. La situation devrait changer fin 2009 avec la dissolution de la Cisalpino SA. Les CFF et la SNCF favorisent les liaisons vers Paris via Bâle et Genève, et réduisent les liaisons traversant le Jura.

Route :
Les travaux de construction de l'A16 suivent leur cours.

Air :
Le nombre de passagers de l'aéroport régional Berne-Belp est stable, mais nettement inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans.

Résultats

Rails :
France : la ligne TGV Bâle-Paris facilite la liaison vers Paris (avec changement à Bâle). Suite au changement d'horaires 2009, une liaison TGV Berne-Paris sur deux a été supprimée et remplacée par un service de trains d'accès vers Frasné. Les travaux de planification de remise en service de la ligne Delle-Belfort avancent, mise en service prévue fin 2012.

Italie : en raison des problèmes de matériel roulant, la société Cisalpino a été dissoute et les liaisons Suisse - Italie sont assurées depuis décembre 2009 par les CFF et les FS. Désormais, seules trois liaisons directes sont proposées.

Allemagne : suite à l'extension de la gare ferroviaire d'Interlaken en nœud complet (changement d'horaire 2008), les temps de changement ont diminué dans la région de la Jungfrau. Les liaisons internationales par ICE entre Interlaken et l'Allemagne sont en place au rythme d'environ toutes les deux heures.

Route :
L'A16 est en voie d'achèvement.

Ouverture complète de l'A16 Bienne - frontière française prévue pour 2017. La voie est de l'A5 est en cours de construction et devrait être ouverte à la circulation en 2016.

Air :
En 2009 Berne-Belp dispose de liaisons aériennes vers Munich et Paris.

Etat / Prochaines étapes

Trafic international : investissement pour améliorer les liaisons avec la France en collaboration avec les cantons de Neuchâtel (liaison via Pontarlier) et du Jura (liaison via Delle) dans le cadre des projets et contacts en cours avec les entreprises ferroviaires.

Mission permanente. Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion TTE.

Mesure N°20

«Améliorer l'intégration au trafic ferroviaire national.»

Direction responsable: TTE

Aidée par: -

Objectifs

Créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité nationale par rail. L'accessibilité par les transports publics – comme décrite dans la mesure 19 – ne peut être améliorée que si les moyens financiers nécessaires sont garantis.

L'accessibilité d'une région pour les marchandises, les services, le travail, le capital et le savoir est un facteur d'implantation important. L'extension des offres de transport ou l'amélioration de leur coordination réduisent les coûts liés aux barrières spatiales et améliorent l'accessibilité. Cela agrandit les zones de distribution et d'approvisionnement, améliore l'accès aux ressources et assouplit les processus de production. Pour la population aussi, l'accessibilité des postes de travail, des magasins et des infrastructures de loisirs détermine fortement la qualité de vie offerte par un site.

Résultats

La loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF) est entrée en vigueur le 1.9.2009. Elle prévoit notamment les mesures suivantes :

- Augmentation du rendement Berne-Thoune-Interlaken, Lausanne-Berne et Lausanne-Bienne-Olten
- Région de Berne : désenchevêtrement de Wylersfeld, accroissement de la capacité du nœud Berne
- Mesures garantissant l'alimentation en courant de traction et mesure de protection contre le bruit sur l'axe du Lötschberg

Malheureusement, les options d'extension concernant le pied sud du Jura (tunnel de Gléresse) et le tunnel de base du Lötschberg n'ont pas été intégrés au projet. Ces extensions d'infrastructure seront examinées à l'occasion du prochain projet Rail 2030.

Evaluation

Les mesures évoquées dans le cadre de la LDIF au niveau fédéral et l'examen d'autres besoins du canton de Berne contribuent à moyen terme à l'amélioration de l'intégration nationale.

Etat / Prochaines étapes

Prise de position du canton de Berne (en coordination avec les Conférences cantonales des transports de Suisse occidentale et de la Suisse du Nord Ouest) dans le cadre de la consultation du Conseil fédéral relative à Train 2030 (début 2010).

Compte-rendu complémentaire : dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics

Mesure N°21

«Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en oeuvre et administration du plan directeur cantonal»

Direction responsable: JCE

Aidée par: Toutes les Directions

Objectifs

Concentration des efforts sur les régions prometteuses de réusite sur le plan économique ; promotion des atouts régionaux ; emploi des moyens pour un maximum d'effets. Le réseau de centres défini dans le plan directeur cantonal avec ses centres et axes de développement soutient une utilisation concentrée des moyens.

Les questions stratégiques ont un plus grand poids dans l'aménagement du territoire. Les préoccupations fondamentales, à plus long terme et axées sur l'intérêt collectif, peuvent mieux s'imposer et permettent une planification englobant plusieurs communes.

Evaluation

Le plan directeur cantonal est en cours de mise en oeuvre. Le controlling 2010 du plan directeur (associé au rapport sur l'aménagement du territoire 2010) devrait apporter d'importantes adaptations.

Résultats

Les adaptations apportées au plan directeur en 2008 ont été arrêtées par le Conseil-exécutif en avril 2009. Il ne s'agit que d'adaptations mineures de certaines fiches de mesure.

Etat / Prochaines étapes

Mission permanente

Controlling du plan directeur 2010 en préparation.

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion JCE

Mesure N°22

«Pôles de développement économique – créer des sites attractifs pour l'habitation et le travail (PDE)»

Direction responsable: JCE

Aidée par: ECO, FIN, TTE

Objectifs

Créer des sites attractifs pour l'habitation et le travail dans des emplacements centraux bien desservis par les transports publics.

D'une part, les pôles de développement économique améliorent l'harmonisation entre le développement de l'urbanisme et celui des transports en soutenant le développement territorial durable et avantageux. D'autre part, ils contribuent à promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie.

Résultats

PDE Economie : le 6^{ème} rapport intermédiaire 2008 relatif au programme PDE conclut ainsi : le programme PDE suit son cours.

PDE Logement : lancement du concours en juin 2007 ; première session 2007 : 4 projets primés, deuxième session 2008 : 2 projets primés

PDE Activités : l'évaluation de nouveaux sites en remplacement des sites déjà réalisés est en cours : Lengnau et Tramelan adaptés comme nouveaux sites, l'extension du PDE Niederbipp et Oberbipp et le développement du DPE dans la zone de sortie de Kirchberg sont en cours.

Evaluation

PDE Economie : il est de plus en plus difficile de trouver de nouveaux espaces adaptés. Raisons :

- infrastructure insuffisante et manque de moyens
- Manque de volonté des communes, résistance de la population résidente

PDE Logement : en cours ; bons échos dans les communes et les médias

PDE Activités : les travaux avancent, le résultat est encore incertain.

Etat / Prochaines étapes

PDE Economie et PDE Activités : poursuite des travaux, prochain rapport de controlling en 2012

PDE Logement : un concours annuel jusqu'en 2011
Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion JCE

Mesure N°23

«Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)»

Direction responsable: ECO, INS, JCE, TTE

Aidée par: -

Objectifs

Promouvoir la coopération régionale entre communes et lui donner un cadre à caractère obligatoire.

Dans toute la Suisse et dans le canton de Berne en particulier, les agglomérations sont les moteurs de croissance de l'économie. Les réformes proposées et l'introduction du modèle de conférence régionale aboutissent d'une part à des processus décisionnels plus efficaces et contraignants, renforçant ainsi les avantages du site. D'autre part, l'optimisation des instruments de planification permet une meilleure coordination de la planification des transports et de l'urbanisme et, par là même, une amélioration de la qualité de desserte des quartiers résidentiels et des postes de travail. De plus, il est ainsi possible d'élaborer des plans directeurs régionaux pour les six espaces économiques et résidentiels du canton, et donc pour des périmètres plus vastes qu'aujourd'hui.

Evaluation

La mise en œuvre de la SACR avance bien. La coopération entre les communes s'annonce très bien et portent ses premiers fruits dans l'élaboration des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) et dans d'autres domaines de coopération.

Résultats

La mise en œuvre de la SACR est organisée de la manière suivante :

L'instauration des conférences régionales a été adoptée à l'issue de la votation populaire cantonale du 17.6.2007.

La conférence régionale de l'Oberland oriental a pris ses fonctions le 01.07.2008.

Issue favorable de la votation du 17.5.2009 concernant l'instauration de la conférence régionale de Berne-Mittelland. Elle prendra ses fonctions le 1.1.2010.

A Thoune-Oberland occidental et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, les préparatifs sont en cours ; les votations populaires sont prévues pour 2010.

En Haute-Argovie et Emmental, la décision concernant le lancement des préparatifs de constitution de la conférence régionale est attendue en 2010.

Etat / Prochaines étapes

Le canton continue de soutenir les processus de constitution des conférences régionales.

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion JCE

Mesure N°24

«Renforcer les régions bernoises»

Direction responsable: ECO

Aidée par: JCE, TTE

Objectifs

Par le biais de nombreuses initiatives dans le domaine de la gestion et de projets de développement axés sur la valeur ajoutée – rassemblés dans six programmes d'encouragement régionaux, l'espace rural apporte sa contribution au développement économique de l'ensemble du canton. Comme il s'agit d'une politique structurelle destinée à améliorer la compétitivité des régions à long terme, les objectifs ont une échéance de 4 à 8 ans.

La Nouvelle politique régionale (NPR) est fortement liée à la croissance car elle concerne un territoire qui représente plus de 80 pour cent de la surface du canton et qui dégage environ 60 pour cent de la valeur ajoutée.

Résultats

Le SECO a approuvé en avril 2008 le programme bernois de mise en œuvre 2008 à 2001 de la Nouvelle Politique Régionale de la Confédération (programme cantonal de mise en œuvre NPR). Le canton se concentre ici sur les axes d'intervention stratégiques que sont le tourisme, l'industrie, les énergies renouvelables, des réformes et des offres novatrices. 7 millions CHF par an sont disponibles pour les prêts, 1,2 millions CHF par an, pour les subventions. Le canton met des ressources équivalentes à disposition.

Evaluation

Le programme cantonal de mise en œuvre NPR est en cours de réalisation. Les activités prévues ont été réalisées. 32 projets ont été soutenus en 2008 avec un volume d'aide de 45 millions de francs, contre 37 en 2009. La coopération avec les organismes partenaires des régions en matière de gestion régionale s'est rodée.

Etat / Prochaines étapes

Voici les prochaines étapes à l'ordre du jour : poursuite du programme cantonal de mise en œuvre NPR dans les années 2010 et 2011 ; reconduction des conventions de prestations conclues avec les organismes partenaires régionaux 2010/11, évaluation du programme cantonal de mise en œuvre NPR destiné au SECO en 2011.

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Mesure N°25

«Assurer un suivi des mutations structurelles dans l'agriculture»

Direction responsable: ECO

Aidée par: -

Objectifs

Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise, ainsi que maintenir les paysages cultivés traditionnels, les biocénoses et les bases naturelles de la vie.

Certes, l'agriculture ne dégage plus qu'une faible valeur ajoutée, mais cette part est plus élevée dans le canton de Berne que dans le reste de la Suisse. Le canton de Berne peut ainsi profiter d'autant plus d'une amélioration de la compétitivité de ses produits agricoles.

Evaluation

Les priorités sont aménagées de sorte à pondérer plus fortement les critères économiques et écologiques d'évaluation des projets financés par des ressources publiques.

Les objectifs associés à la mesure 25 sont axés sur le long terme et restent actuels. Ils dépendent également de la politique agricole et environnementale et du soutien de la Confédération, ce qui restreint la marge de manœuvre cantonale.

De -1,1% en moyenne sur les années 2004 à 2007, l'évolution structurelle (nombre d'exploitations) du canton de Berne est inférieure à la moyenne suisse (1,5%).

Bilan : le développement des consignes cantonales d'encouragement découlant des objectifs fixés dans la stratégie de croissance s'est poursuivi ; la réalisation dans des projets concrets est en cours. Les effets sont à long terme.

La vulgarisation agricole est de plus en plus confrontée aux conséquences sociales de l'évolution structurelle («accompagnement»).

Résultats

Jun 2007 : stratégie d'améliorations structurelles axée sur l'amélioration foncière et le bâtiment agricole, 2007-2010

Début 2008 : entrée en vigueur de la politique agricole 2011 et RPT

Mai 2008 : programme d'encouragement des installations de fermentation 2009-2012

Mai 2008 : intégration de l'association «Bärner Bio Bure» dans le projet régional de promotion des ventes «Les délices de la région» (association)

Août 2009 : lancement du programme de six ans de promotion des sols du canton de Berne

Octobre 2007 : stratégie de vulgarisation Inforama 2008-2012

Décembre 2009: Stratégie de l'OAN 2014

Etat / Prochaines étapes

Compte tenu de l'environnement dynamique dans lequel évolue l'agriculture locale, cette mesure doit être considérée comme une mission permanente.

C'est pourquoi ses objectifs s'inscrivent dans la stratégie 2014 de l'OAN.

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Champ d'action «Marque canton de Berne»

Mesure N°26

«Créer une image de marque pour le canton de Berne»

Direction responsable: ECO

Aidée par: Toutes les autres Directions et STA

Objectifs

Soigner l'image de marque du canton de Berne.
Positionner le canton de Berne comme région attractive par des mesures de marketing et de communication s'adressant à ses propres habitants et au public suisse et étranger (touristes et autres personnes intéressées). Une région attractive incite entre autres plus de personnes physiques et morales à s'y installer et génère ainsi plus de croissance économique.

Résultats

En 2008, l'institut de marketing et de gestion d'entreprise de l'Université de Berne a réalisé une étude de l'image du canton de Berne, remis une analyse de ses forces et faiblesses et élaboré son image de marque idéale. Le canton de Berne peut s'affirmer grâce à ses atouts. Son image de marque idéale s'appuie sur les propriétés appelées «authentique», «intact» et «interconnecté».

Sur cette base, le Conseil-exécutif a donné le feu vert à trois sous-projets sur les thèmes de l'identité visuelle, de la communication et du comportement vis-à-vis du public. La crise économique ayant affecté les conditions financières, ces projets ont été temporairement interrompus en février 2009.

Evaluation

L'étude d'image et l'image de marque idéale donnent une image extrinsèque du canton de Berne. Les fondements de l'image de marque idéale ont été élaborés mais nécessitent encore quelques mises au point. Cependant, le développement d'une image de marque requiert des moyens financiers et des ressources humaines, dont on ne dispose pas à l'heure actuelle.

Etat / Prochaines étapes

Une réévaluation et la décision concernant la poursuite des travaux sont attendues dans le courant de l'année 2010.

Mesure N°27

«Promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie»
 Direction responsable: ECO Aidée par: -

Objectifs

Pratiquer un marketing actif du cadre de vie afin d'attirer de nouveaux habitants dans le canton de Berne.
Le marketing améliore l'image du canton de Berne en tant que cadre de vie. La valeur ajoutée augmente ainsi que la substance fiscale car de nouveaux arrivants s'y installent.

Evaluation

Les activités prévues ont été réalisées. Les fondements et réseaux actuels constitue une bonne base à la poursuite des coopérations et contribuent à soigner ponctuellement l'image du canton.

Résultats

Voici les actions qui s'inscrivent dans la mesure «Habiter dans le canton de Berne», que la Promotion économique a réalisées entre 2007 et :

- Création d'un réseau de relations avec les acteurs du secteur immobilier
- Présences sur les salons de la maison individuelle et autres événements
- Création d'une agence
- Campagne de témoignages en collaboration avec la ville de Thoune
- Conventions de prestations avec les organismes partenaires régionaux
- Création et développement d'un site Internet (www.be.ch/habiter)

Etat / Prochaines étapes

Les prestations se resserrent en raison des restrictions financières du budget 2010.
 Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Mesure N°28

«Commercialiser la ville fédérale en tant que centre de décision politique»

Direction responsable: ECO

Aidée par: -

Objectifs

Présenter les avantages du facteur centre politique et attirer des entreprises et des organismes qui créeront des emplois attrayants et résistant aux crises.

Les entreprises et les organismes qui s'implantent dans l'environnement du canton de Berne, centre politique, créent des emplois.

Résultats

La mise en œuvre se fait en collaboration avec la ville de Berne. La Promotion économique cantonale PEB a passé une convention de prestations avec l'office économique de la ville de Berne.

Evaluation

Le centre politique Berne ne s'étend pas à l'ensemble du territoire cantonal mais à la ville de Berne et quelques communes voisines. C'est pourquoi la ville de Berne doit avoir le premier rôle sur ces sujets. Les expériences de coopération ville-canton sont analysées.

Le projet «Région de la capitale Suisse» jette de nouvelles bases.

Etat / Prochaines étapes

Conclusion d'une nouvelle convention de prestations avec l'Office économique de la ville de Berne pour 2010

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Mesure N°29

«EURO 08 – Berne miraculeuse»

Direction responsable: ECO,
POM

Aidée par: TTE

Objectifs

Saisir l'occasion de l'EURO 08 pour présenter le canton de Berne en Suisse et à l'étranger comme étant une région de vacances attractive et un lieu de résidence et de travail idéal.

Le site touristique, économique et résidentiel du canton de Berne tire parti de cette promotion.

Evaluation

L'EURO 08 a été un succès pour la ville et le canton de Berne. Voici la synthèse qui en a été tirée dans le rapport final du 21.1.2009 : «L'EURO 2008 est sans nul doute une belle réussite tant pour le canton que pour la ville de Berne. Cet avis est partagé par la presse nationale et internationale, par les visiteurs et par la population. Le site de Berne a démontré sa capacité à organiser un événement international dans un cadre financier raisonnable, en respectant les impératifs de développement durable et en stimulant l'enthousiasme de ses habitants.» Les objectifs ont été atteints.

Résultats

Juin 2007 : coup d'envoi sur le Jungfraujoch
9./13./17.6.08 des matchs du premier tour du championnat d'Europe organisé à Berne

En termes économiques, l'EURO 08 a été un succès. Il a contribué à 0,18% du PIB Suisse ; la persistance de ses effets sur le long terme n'est pas quantifiable. Au niveau national, il a dégagé un chiffre d'affaire total d'environ 1,5 milliard et une valeur ajoutée brute de 870 millions de francs. Les 6,5 millions de visiteurs, dont 1,2 million d'étrangers, ont dépensé environ 300 millions de francs. Le nombre de nuitées hôtelières s'est monté à 245 000 (sur un total de 865 000). Rien qu'à Berne, on a accueilli 930 000 supporteurs au lieu des 600 000 attendus.

750 journalistes du monde entier ont demandé une accréditation au centre médiatique. Avant l'EURO 08, 220 journalistes provenant des nations invitées sont venus à Berne. La campagne d'accueil «Welcome to Bern» a également porté ses fruits : elle a eu une utilité directe auprès des quelque 10 000 personnes concernées au premier plan, et se reflète par exemple dans les lettres de remerciements des visiteurs néerlandais et les articles de presse majoritairement positifs sur Berne.

**Etat /
Prochaines
étapes**

Mesure et compte-rendu achevés.

Mesure N°30

«Positionner la culture comme facteur d'implantation»

Direction responsable: INS

Aidée par: -

Objectifs

Positionner les atouts culturels du canton de Berne comme facteur d'implantation.

Les exemples des dernières années, en Suisse et à l'étranger, montrent que les entreprises qui recherchent de nouveaux sites d'implantation ne prennent pas uniquement en compte la fiscalité, les zones industrielles existantes ou un parc immobilier suffisant : elles recherchent pour leurs salariés plutôt des sites ayant un potentiel certain dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et de la formation. Les entreprises implantées dans une région ou une ville culturellement active sont des employeurs attractifs pour les collaborateurs disposant d'une bonne formation et ayant des exigences correspondantes en matière de loisirs culturels.

Evaluation

La stratégie culturelle pour le canton de Berne réalise l'objectif. Quelques autres mesures sont en cours.

Résultats

Le Grand Conseil a pris connaissance de la «Stratégie culturelle pour le canton de Berne» lors de sa session de mars 2009. Grand des lignes : Berne canton de culture offre une grande qualité de vie et est un pôle d'attraction et une force de développement.

Les préparatifs pour la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) ont débuté ; principaux points : redéfinition de la répartition des tâches entre canton et communes ; à l'avenir, le canton ne financera seul que les institutions culturelles qui sont uniques en Suisse, qui attirent un public (inter)national important et qui suscitent l'intérêt des milieux spécialisés et des médias (inter)nationaux.

Autres activités :

Projet NPR «KulTour.BE» (en collaboration avec beco) : meilleur positionnement des musées et châteaux autour du lac de Thoune pour accroître la valeur ajoutée touristique

Mémento pour l'aménagement de l'offre d'institutions culturelles nouvelles dans le canton de Berne en cours d'élaboration

Etat / Prochaines étapes

Révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (entrée en vigueur : 2013)

Mise à disposition du mémento «KulTour.BE» pour de nouvelles institutions culturelles dans le canton de Berne (2010)

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS

Annexe 2: mesures de la stratégie de croissance 2004

Champ d'action

Dépenses

Mesures

Mise en œuvre des décisions dans le cadre du rapport ESPP et du rapport ESPP complémentaire, afin d'alléger les finances publiques et de stabiliser l'endettement

Appréciation des projets d'investissement et établissement des priorités selon une optique de croissance

Mise en œuvre des motions et des mandats adoptés lors du débat budgétaire du Grand Conseil

Etat¹

Mandat accompli (RC 2006)²

En cours de réalisation
Compte-rendu dans le cadre du projet «Planification des investissements à moyen terme» (cf. aussi mesure 15 de la stratégie de croissance version 2007)

Mandat accompli (RC 2006)

Champ d'action

Fiscalité

Mesures

Création des conditions pouvant permettre des allègements fiscaux pour les personnes physiques une fois le processus d'assainissement réalisé

Renoncement à un contre-projet à l'initiative sur la baisse des impôts

Etat

Mandat accompli

Révision partielle de la loi sur les impôts du 24 février 2008. Allège essentiellement les familles et la classe moyenne.

Mandat accompli (RC 2006)

1 L'indication systématique «compte-rendu supplémentaire dans le rapport de gestion...» sous-entend qu'il est effectué lorsque cela est nécessaire.

2 Les mesures accompagnées de la mention «RC 2006» ont été reprises du rapport de controlling 2006 de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural du 4 avril 2007. Aucune recherche supplémentaire n'a été réalisée.

Champ d'action

Formation

Mesures

Concentration spatiale des filières d'études dans le domaine des Hautes écoles spécialisées

Transfert de formation entre les Universités et les Hautes écoles spécialisées

Pilotage des institutions du cycle secondaire II et du degré tertiaire par des conventions de prestations et par l'établissement d'un budget global

Transfert de certains éléments de la formation professionnelle supérieure (Ecoles techniques) aux Hautes écoles spécialisées

Optimisation du transfert des connaissances entre l'économie, la formation et les sciences

Maintien de l'International School of Berne (ISB)

Etablissement d'une stratégie de la formation pour le canton de Berne

Développement de la formation du cycle tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation

Rôle des Hautes écoles du canton de Berne dans un cluster du savoir - intégré à la mesure : développement de la formation du cycle tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation

Octroi de charges d'enseignement à des cadres et à des spécialistes d'entreprises bernoises à l'Université ainsi que dans les Hautes écoles spécialisées - intégré à la mesure : développement de la formation du cycle tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation

Développement des structures d'accueil extrafamilial des enfants

Introduction des horaires groupés dans la scolarité obligatoire

Etat

Réalisée dans le cadre de la convention de prestations avec la Haute école spécialisée bernoise (2009) (cf. mesure 3 de la stratégie de croissance version 2007)

Cf. mesures 2 et 3 de la stratégie de croissance version 2007

Mandat accompli (RC 2006)

Mandat accompli (RC 2006)

Compte-rendu dans le cadre des mesures 2 et 4 de la stratégie de croissance version 2007

Mandat partiellement accompli : cf. mesure 9 de la stratégie de croissance version 2007

Stratégie de la formation 2005 réalisée ; rapport de controlling 2009 de la stratégie de la formation : traitement au GC lors de la session de novembre 2009 ; compte rendu complémentaire : rapport de gestion INS

En cours

Mise en œuvre dans le cadre de la convention de prestations avec l'Université (mise au point à compter de 2010 ; cf. mesure 3 de la stratégie de croissance version 2007)

Mandat accompli (cf. mesure 6 de la stratégie de croissance version 2007)

Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS

Mandat accompli

Mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire (2008) ; Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS

Champ d'action

Infrastructures de transport

Mesures

Crédit-cadre pour les transports publics	
Arrêté sur l'offre de transports publics	
Rail 2000, 1ère étape	
RER bernois 2005	
Tram Berne Ouest	
Programme de construction des routes	
Etude globale des transports dans l'agglomération de Thoune	
Transformation de la route «Murtenstrasse-Brünnen», Berne	
Place du Wankdorf, Berne	
Route d'accès à l'aéroport de Belp-Berne	
Semi-autoroute jonction de Studen	
Maintien d'une bonne offre de liaisons aériennes à partir de l'aéroport Belp-Berne	
Projets d'agglomération «transports et urbanisation»: mise en œuvre des principales mesures découlant des études de mobilité pour les régions de Berne, Bienne, Thoune et Berthoud	
Liaisons LGV: Bonne liaison du canton de Berne avec les réseaux de transport suisses et européens à haute performance	

Etat

Mission permanente (AGC tous les 4 ans)	
Mission permanente (AGC tous les 4 ans)	
Mandat accompli (RC 2006)	
Mandat accompli (RC 2006)	
Tram Berne Ouest en construction, mise en service prévue fin 2010	
La loi sur les routes est en vigueur depuis le 1.1.2009. Le programme de construction des routes est remplacé par le plan de réseau routier dans ce cadre-là. Un dernier programme de construction des routes sera établi en 2010 dans le cadre de la phase transitoire.	
Contournement Thoune-Nord (bypass) et autres mesures à l'étude ; procédure d'établissement du plan de route 2010, demande de crédit 2011, début des travaux en 2012 au plus tôt	
Achevée	
En construction, achèvement prévu pour octobre 2012	
Mandat accompli (RC 2006)	
Plan de route approuvé disponible. Dans le cadre de l'arrêté concernant le réseau de routes nationales, la T6 doit passer à la Confédération. La décision de réaliser ce projet ou non sera dans les mains de la Confédération.	
2009 : nouvelles lignes vers Paris. Cf. mesure 19 de la stratégie de croissance version 2007	
Envoyés fin 2007 à la Confédération, cf. mesure 17 de la stratégie de croissance version 2007	
Tunnel de Rosshäuser (tronçon Berne-Neuchâtel) : début des travaux 2009, mise en service prévue pour 2014 (cf. mesures 19 et 20 de la stratégie de croissance version 2007)	

Champ d'action

Aménagement du territoire

Mesures

Plan directeur cantonal - mise en œuvre
B_01 Harmoniser les transports, l'urbanisme et la protection de l'air (système de pondération des trajets)
B_02 Réexaminer la qualité de la desserte (transports) et adapter les mécanismes de financement
C_01 Réseau de centre
C_03 Elaborer une politique concernant les centres urbains et les agglomérations
C_04 Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)
F_01 Développer des stratégies de promotion de l'espace rural différenciées selon les régions
F_03 Conclure des conventions de coordination entre le canton et les régions
H_01 Garantir la gestion du plan directeur et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace
Développer les pôles de développement économique PDE: Identification et mise en place d'un PDE-T (T = travail) Mise en œuvre d'un PDE-S (S = services) Identification et mise en place d'un PDE-L (L = logement)

Etat

Cf. mesure 21 de la stratégie de croissance version 2007 Compte-rendu complémentaire dans le cadre du controlling du plan directeur 2010
Cf. mesure 22 de la stratégie de croissance version 2007

Champ d'action

Promotion du site d'implantation

Mesures

Poursuite des activités de promotion de la PEB pour le canton de Berne en tant que site d'implantation économique sur des marchés cibles déterminés

«Habiter dans le canton de Berne»: promotion du canton de Berne en tant que cadre de vie

Mise en place d'un Key-Account-Management pour les particuliers

Etat

Mise en œuvre dans le cadre des affaires courantes de la PEB ;
Compte-rendu : bilan annuel de la PEB ; rapport de gestion ECO

Atteint : création d'une antenne avec site Internet (www.be.ch/habiter);
Cf. mesure 27 de la stratégie de croissance version 2007;
Compte-rendu : rapport de gestion ECO

Partiellement réalisé ; cf. mesure 27 de la stratégie de croissance version 2007 ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Champ d'action

Procédures et prescriptions

Mesures

KAM - interface avec la clientèle pour les entreprises: contacts réguliers avec les clients

Mise en place d'un coordinateur pour la fiscalité des entreprises

Simplification des procédures

Révision partielle de la LIMG (loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages)

Réexamen des structures et des procédures des offices du registre du commerce et des bureaux du registre foncier

Optimisation des procédures de construction et de planification complexes

Intervention au niveau fédéral afin d'assouplir les prescriptions en vigueur concernant le travail le dimanche, en tenant compte de la protection des travailleurs

Remplacement de la procédure d'autorisation par une procédure d'annonce dans le cadre de la loi sur les constructions

Harmonisation des prescriptions communales en matière de construction

Etat

Mission permanente
Cf. mesure 12 de la stratégie de croissance version 2007 ;
compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Mandat accompli (RC 2006)

Mandat accompli (RC 2006)

Mandat accompli (RC 2006)

Réalisé dans le cadre de la réforme des districts ;
compte-rendu complémentaire : rapport de gestion JCE ;

Partiellement réalisée et mise en œuvre par l'équipe pour les grands projets :
cf. mesure 12 de la stratégie de croissance version 2007

Interruption (RC 2006)

Abandon (RC 2006)

Cf. mesure 21 de la stratégie de croissance version 2007

Champ d'action**Marché du travail****Mesures**

Mise en œuvre de la loi cantonale sur le marché du travail

Optimisation, par le soutien de projets pilotes, des périodes de transition dans le cadre des activités professionnelles

Etat

Mission permanente ; révision partielle de la loi sur le marché du travail, qui entre en vigueur le 1.1.2010 ; compte-rendu complémentaire : situation du marché du travail beco (annuel) et rapport de gestion ECO

Atteint

Rapport sur les places d'apprentissage publié tous les deux ans (cf. mesures 7 et 8 de la stratégie de croissance version 2007)

Champ d'action**Mesures d'encouragement individuelles pour les entreprises et mesures d'encouragement orientées sur les branches****Mesures**

Affinage des outils d'encouragement individuel des entreprises, conformément à la loi sur l'encouragement de l'économie, et mise à disposition des crédits nécessaires dans le cadre des conditions établies jusqu'à ce jour

Révision de la loi sur l'encouragement du tourisme

Révision de la stratégie agricole du canton de Berne

Organisation d'un «Prix du canton de Berne» pour récompenser les prestations des nouveaux entrepreneurs ayant achevé leur formation à l'Université ou dans une Haute école spécialisée et exerçant une activité dans le canton de Berne - intégrée à la mesure : développement de la formation du cycle tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation

Etat

Réalisation dans le cadre des affaires courantes de la PEB ; compte-rendu complémentaire: bilan annuel de la PEB ; rapport de gestion ECO

Mandat accompli (RC 2006)

Mandat accompli (RC 2006)

Interrompu – abandon de la mise en œuvre car des fondations et associations privées ont créé des offres correspondantes : prix de l'innovation de la fondation Ypsomed, prix de l'innovation Burgdorfer

Champ d'action

Divers

Mesures

Réforme gouvernementale
Réforme parlementaire
Réforme de l'administration cantonale décentralisée
Deuxième réforme judiciaire
Mise en œuvre du projet NOG (nouvelle gestion publique)
Mise en place d'un Key Account Management pour la catégorie de population «personnes aisées nouvellement arrivées dans le canton»
Encouragement à «internationaliser» le site d'implantation et la société.
Utilisation de la proximité de l'administration fédérale comme avantage concurrentiel

Etat

Atteint : rapport final du CE au GC du 27.02.2008
Mandat accompli (RC 2006)
Mandat accompli (RC 2006)
Mandat accompli (RC 2006)
Introduit 1.1.2005, mission permanente, évaluation jusqu'en 2013 ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion FIN
Partiellement réalisée ; cf. mesure 27 de la stratégie de croissance version 2007 ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO
Mandat accompli (RC 2006)
Cf. mesure 28 de la stratégie de croissance version 2007

Mesures dans le Jura bernois

N°1 6.1 Objectif	Mesures du groupe de travail Bloch	Etat
N°6.2	Réalisation de l'A16	Terminé (SIAMS Moutier, Technoparc St-Imier, Espace DEFI Tramelan), création du cluster précision), autres projets transférés dans NPR (transfert de connaissances, microtechnique, coaching PME).
N°6.3	Liaison Renan – Les Convers	Moutier nord – frontière cantonale BE/JU : en service depuis le 1.12.2007 Moutier nord – Moutier sud : ouverture fin 2011 Moutier sud – Court : ouverture fin 2012 Court – Loveresse : ouverture été 2017 Loveresse – Tavannes : ouverture fin 2012
N°6.4	Parc régional Chasseral	Projet repoussé ; on réalise à la place une étude d'opportunité du tournement de La Chaux-de-Fonds (dirigé par le canton de Neuchâtel en coopération avec les cantons de Berne et du Jura).
N°6.5	Soutien à la destination touristique Watch Valley	Reconnu par la Confédération comme parc naturel régional, financement de la phase de lancement assuré.
	Watch Valley assume quatre fonctions : celles de marque, d'organisation de marketing, de gestion de projet et de région reconnue par Suisse Tourisme. Pour les organisations touristiques et les prestataires de service de l'Arc jurassien, il est impératif que Watch Valley soit consolidée et développée.	Mise en œuvre et développement dans le cadre de la NPR – projet destination Jura/région des trois lacs ; création d'une société de marketing touristique (2008).

N°6.6

Promotion de relations harmonisées entre la région et les agglomérations de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Delémont

Objectif

Il faut assurer la collaboration intercantonale entre les quatre villes et agglomérations.

N°6.7

Promotion des énergies renouvelables

Une centrale d'information pour tous les services administratifs doit être mise sur pied. Le canton et les communes privilégient pour leurs propres projets l'utilisation de bois indigène comme matériau de construction et source d'énergie.

N°6.8

Importance des établissements de formation pour l'attrait du Jura bernois comme site industriel

Ecoles professionnelles dans le Jura bernois : regroupées dans le «Centre professionnel du Jura bernois»

Etat

Création d'une plateforme créée : réseau des villes de l'arc jurassien
En cours de création : conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois ;
Cf. mesure 23 de la stratégie de croissance version 2007.

Repris dans la stratégie énergétique ;
Cf. mesure 11 de la stratégie de croissance version 2007.

Mandat accompli : la nouvelle direction est en place au nouveau Centre depuis août 2009 ; le regroupement effectif de toutes les écoles professionnelles de St-Imier, Tramelan et Moutier dans le nouveau Centre professionnel est en préparation pour l'été 2010. Les entreprises du Jura bernois ont un interlocuteur pour la formation professionnelle initiale et supérieure.
Compte-rendu complémentaire : Centre professionnel du Jura bernois et rapport de gestion INS.

Mesures dans l'Oberland bernois

N°1.1

Offre de lits d'hôpitaux et de soins

Objectif
Réaffectation et restructuration des soins hospitaliers et des lits en foyers pour patients atteints de démence.
Maintien des soins de base élargis sur la base des lits d'hôpitaux actuels et des sites correspondants.

Etat

Non réalisé ; à la place, les foyers ont construit des sections pour patients atteints de démence.
En cours de réalisation ; compte-rendu dans le rapport de gestion de la Spitäler fmi SA (Frutigen, Meiringen, Interlaken) et dans le cadre de la planification des soins selon la loi sur les soins hospitaliers ; rapport de gestion SAP

N°1.2

Raccordements ferroviaires internationaux

Bloc I : toutes les liaisons ferroviaires internationales doivent prévoir au moins un arrêt dans l'Oberland bernois. S'agissant des transports publics (TP) à destination des sous-régions, de bonnes correspondances doivent être assurées. Les liaisons internationales directes à destination d'Interlaken vont être renforcées, et de nouvelles lignes directes, créées (p. ex. TGV, Eurostar). La gare d'Interlaken Est deviendra un nœud ferroviaire, conformément au concept initial.

Réalisé avec Interlaken en nœud complet pour le changement d'horaire 2008. Brefs délais de correspondance dans la région de la Jungfrau, lignes internationales par ICE en provenance d'Allemagne.

Bloc II : la gare de Thoune conservera son importance, et la gare de Spiez sera revalorisée.

N°1.3

Développement des capacités du rail (Berne-Vlège)

La mise en exploitation du tunnel du Lötschberg ne doit pas désavantager les pendulaires. Une augmentation des capacités doit par conséquent être prévue dans la Vallée de l'Aar – entre Berne et Thoune notamment – ainsi que l'installation de la technique ferroviaire sur le tronçon déjà excavé du tunnel de base du Lötschberg.

Nœud d'Interlaken réalisé. Augmentation des capacités dans la vallée de l'Aar repris dans le projet d'agglomération.

N°1.4

40 tonnes dans les vallées

L'extension des axes routiers Vallée de la Simme-Vallée de Gessenay, Vallée de la Kander-Adelboden, Meiringen-Guttannen doit être envisagée. Dès que les résultats de l'étude seront connus, une décision devra être prise quant à l'ouverture à la circulation des 40 tonnes (mesure d'urgence : interdiction de croiser sur les ponts). L'objectif est de réduire les désavantages de localisation de l'industrie de production dans les régions périphériques.

Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport de la Direction de l'économie publique sur le rapport le coût/utilité du relèvement des limites de poids en octobre 2006.

- Aménagements pour 40 tonnes justifiés sur les tronçons routiers Zweisimmen-Wimmis et Spiez-Frutigen.
- Les 40 tonnes peuvent accéder au Pays de Gessenay par le canton de Vaud.
- Le Conseil-exécutif a renoncé à adapter systématiquement les autres tronçons routiers aux 40 tonnes.

<p>N°1.5</p> <p>Objectif</p>	<p>Mesures de construction en matière d'infrastructure routière</p>	<p>Réalisation des projets relatifs à l'Oberland bernois énumérés dans le programme de construction des routes 2005-2008. Accélération du début des travaux de la route de contournement de Emdthal, Aeschi. Grâce au développement de l'infrastructure de transport, l'accès aux vallées sera également possible les jours de forte densité de trafic.</p>	<p>Les projets contenus dans le programme de construction des routes 2005-2008 ont été réalisés ; ceux du programme de construction des routes 2009-2012 sont en cours de concrétisation. Le contournement d'Emdthal est réalisé et ouvert à la circulation depuis 2008.</p>	<p>Etat</p>
<p>N°1.6</p>	<p>Ecole supérieure en soins infirmiers</p>	<p>Une bonne formation s'impose dans la région et pour la région (école supérieure avec 20 à 50 élèves par niveau), afin de garantir la qualité, l'encouragement de la relève et la fidélisation au lieu de travail.</p>	<p>Mandat accompli : environ 100 place de formation sur le site de Thoune du centre de formation bernois en soins infirmiers Compte-rendu complémentaire : centre de formation bernois et rapport de gestion INS.</p>	
<p>N°1.7</p>	<p>Formation à distance</p>	<p>La formation à distance doit être instaurée dans les écoles de la scolarité obligatoire ainsi qu'au degré secondaire supérieur. Le télé-enseignement permet d'exploiter les centres de formation centralisés et de réduire l'exode des jeunes vers les centres.</p>	<p>Abandon au niveau de l'école obligatoire ; à la place de l'enseignement à distance le gymnase d'Interlaken a ouvert une classe décentralisée à Gstaad.</p>	
<p>N°1.8</p>	<p>Offre de base en matière de sport, de musique et de culture</p>	<p>A titre de mesure de promotion et de prévention de la santé en général, une offre de base de qualité doit être proposée aux jeunes en matière de culture, de sport et de musique. A cet effet, il y a lieu de maintenir les offres des écoles de musique ainsi que le sport scolaire facultatif.</p>	<p>Abandon (RC 2006)²</p>	

2 Les mesures accompagnées de la mention «RC 2006» ont été reprises du rapport de controlling 2006 de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural du 4 avril 2007. Aucune recherche supplémentaire n'a été réalisée.

<p>N°1.9</p> <p>Forum jeunesse de l'Oberland bernois</p>	<p>Un forum jeunesse doit être mis sur pied sous le patronage de la Chambre économique de l'Oberland bernois. Celui-ci doit offrir aux jeunes des possibilités de se réaliser et de se développer et les sensibiliser à l'Oberland bernois comme lieu d'habitation et de travail.</p>	<p>Bloqué faute de demande et suite à la perte du financement par le fonds de loterie.</p> <p>L'importance de la jeunesse est reconnue et les projets de la chambre économique de l'Oberland bernois en tiennent compte (ex : sensibilisation aux métiers artisanaux, offres de places d'apprentissage).</p>	<p>Etat</p>
<p>N°1.10</p> <p>Affectations non agricoles en zone agricole</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'affectation non agricole de bâtiments ruraux et d'autres constructions en zone agricole sera assouplie. 2. Le canton s'emploie à défendre un régime aussi souple et libéral que possible et exploite toute la marge de manœuvre dont il dispose actuellement. 	<p>C'est la législation fédérale qui régit la construction en dehors des zones à bâtir. En tant que canton pilote, le canton de Berne a aidé l'ARE dans l'étude d'une nouvelle réglementation.</p>		
<p>N°1.11</p> <p>Concentration décentralisée</p>	<p>Les tâches et/ou les prestations regroupées doivent être implantées en utilisant les infrastructures existantes ou qu'il reste à créer dans les régions rurales ; elles devront être réparties aussi équitablement que possible sur tout le canton. Les prestations regroupées de manière décentralisée devront de préférence être fournies dans les bâtiments actuels du canton.</p>	<p>La réforme des districts entre en vigueur le 1.1.2010.</p>	
<p>N°1.12</p> <p>Compétences décisionnelles dans les régions</p>	<p>Des processus de décision courts et des organes décisionnels compétents doivent permettre des prises de décisions rapides – si possible sur place.</p>	<p>Mandat accompli (RC 2006).</p>	
<p>N°1.13</p> <p>Stade de l'Oberland bernois</p>	<p>Le stade de l'Oberland bernois remplit les conditions nécessaires à l'organisation de manifestations sportives de haut niveau (FC Thoune) et de grands événements nationaux et internationaux. Le stade d'athlétisme a une capacité de 10 000 places.</p>	<p>Le projet est prêt à être réalisé.</p>	
<p>N°1.14</p> <p>Réalisation d'une haute école spécialisée de tourisme et de wellness en y associant des partenaires potentiels</p> <p>Une bonne formation s'impose dans la région et pour la région (haute école spécialisée avec 20 à 50 élèves par niveau), afin de garantir la qualité, l'encouragement de la relève et la fidélisation au lieu de travail.</p>	<p>Terminé en tant que projet de la stratégie de l'espace rural, les études de marché et de besoins «Spa Akademie» se poursuivent en tant que projet NPR.</p>		

<p>N°1.15</p>	<p>Exploitation des paysages cultivés</p> <p>Le paysage cultivé et la diversité des espèces, deux atouts indispensables pour le tourisme, doivent être préservés à l'aide des mesures suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. soutenir les marchés publics de bétail ; 2. intégrer aux mesures d'encouragement générales les formes d'exploitation extensive (domaines agricoles biologiques, exploitations pratiquant la garde de vaches mères etc.) en tenant compte des possibilités de revenus accessoires ; 3. adapter les contributions écologiques aux conditions d'exploitation plus difficiles des terrains en pente. 	<p>Etat</p> <p>Mandat accompli ; exécution dans le cadre de la stratégie OAN 2010 ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO.</p>
<p>N°1.16</p>	<p>Maison des tropiques de Frutigen</p> <p>Une fois la NLFA achevée, l'eau chaude drainée dans le tunnel devra être refroidie avant d'être rejetée dans la Kander. La Maison des tropiques de Frutigen, qui doit encore être construite, utilisera l'eau chaude pour élever des poissons et cultiver des fruits spéciaux. Ce site constituera également un centre d'enseignement et de recherche.</p> <p>Le terrain, situé en zone agricole, doit être reclassé en zone industrielle, et l'échange de terrain avec le DDPS, en vue du reclassement, doit être autorisé.</p>	<p>Terminé ; ouverture de la maison des tropiques le 21.11.2009.</p>
<p>N°1.17</p>	<p>Espace habitable en vue du transfert à la jeune génération</p> <p>Adapter les directives en matière de construction en dehors de la zone à bâtir et étendre la marge d'appréciation de l'OAN et de l'OACOT. Une deuxième habitation sera ainsi conforme à l'affectation de la zone pour les familles résidant dans une région touristique et présentant au moins 0,3 unité de main-d'œuvre standard (UMOS), ce qui amortira les effets du transfert à la jeune génération.</p>	<p>Non réalisé, car infaisable à partir de 0,3 UMOS (pas une entreprise au sens de la LDFR). En accord avec l'OFAG et l'ARE, les entreprises visées à l'article 5 LDRF devront à l'avenir également avoir la possibilité de construire pour répondre à un besoin de logement au sens de l'art. 34, al. 3 OAT. En application de l'art. 1 OILDFR, cela signifie dans la région de montagne et des collines $\geq 0,8$ UMOS dans le canton de Berne. On attend encore la réponse définitive de l'ARE sur cette réglementation.</p>
<p>N°1.18</p>	<p>Politique coordonnée en matière d'économie, de transports, d'environnement et d'aménagement du territoire dans les destinations touristiques</p> <p>Il y a lieu de développer, en faveur des destinations touristiques, un programme qui facilite la réalisation rapide des projets d'investissement touristiques et qui simplifie les procédures d'autorisation. Ce programme s'aligne sur le programme relatif aux pôles de développement économique (PDE).</p>	<p>Abandon (RC 2006)</p>

N°1.19	Approche ascendante – Regio Speed	Des possibilités de développement et d'épanouissement doivent être proposées aux acteurs dans les régions. A cette fin, une foire aux idées doit être créée, les meilleurs projets, primés - le capital-risque étant alimenté par des fonds privés.	Terminé ; réalisé dans le cadre du concours «Chance BeO» de la chambre économique de l'Oberland bernois et achevé en août 2009.
N°1.20	Centre d'information Patrimoine naturel de l'UNESCO JAB	Le Patrimoine naturel mondial de l'UNESCO Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn (JAB) doit être développé. Un centre d'information centralisé, ou plusieurs centres d'information décentralisés (conçus comme des centres d'accueil du public), doivent être créés aux abords dudit patrimoine naturel mondial. Le canton appuie le projet au niveau des autorisations et du financement.	Terminé en tant que projet de la stratégie espace rural ; financement cantonal réglé ; ouverture des portails de Kandersteg et Schattenhalb.
N°1.21	Aéroport de Belp	Concernant l'aéroport de Belp, des conditions générales doivent être créées permettant de nouer des partenariats à longue échéance avec des compagnies d'aviation, et partant, d'assurer des liaisons régulières vers les métropoles importantes d'Europe. Le canton soutient le projet en effectuant un financement de départ et en se chargeant de la promotion économique. En cas d'évolution disproportionnée du nombre de passagers et de conversion en compagnie à bas prix, le canton garantira la couverture financière.	Desserte par transports publics depuis la gare de Berne, réalisation de la route d'accès et de l'allongement des pistes ; poursuite dans le cadre de la mesure 19 de la stratégie de croissance version 2007.
N°1.22	Suppression des entraves au développement	Dans les régions rurales, les aspects liés à la protection ne doivent pas, lors de la pesée des intérêts, entraver le développement économique. Toute exigence excessive en matière de protection doit être comprimée. Les dispositions d'exécution cantonales doivent être réexaminées et adaptées en conséquence, et il y a lieu d'influer en ce sens sur la législation.	Phase de projet terminée ; pris en compte dans les instruments de direction (plan directeur, programme de mise en œuvre NPR).

Etat

Mesures à Bienne-Seeland

<p>N°5.1 Objectif</p>	<p>Décentralisation des soins de base (domaine de la santé) La modernisation des hôpitaux de soins aigus doit être assurée, en vue d'une décentralisation des soins de base dans les zones rurales (hôpital d'Aarberg). Cette mesure se fonde sur une intervention au Grand Conseil réclamant un traitement et une mise en œuvre plus efficaces des requêtes par les instances administratives.</p>	<p>En cours de réalisation ; compte-rendu complémentaire dans le rapport de gestion du Centre hospitalier de Bienne SA (CHB) et le rapport de gestion SAP.</p>	<p>Etat</p>
<p>N°5.2</p>	<p>Coordination et exploitation des synergies existantes Création de centres de coordination pour les aides et soins à domicile, ainsi que pour les hôpitaux et les EMS régionaux, afin de coordonner et d'exploiter les synergies existantes.</p>	<p>Non réalisé ; plus de besoin et rapport coût/utilité trop important.</p>	
<p>N°5.3</p>	<p>Nouvelles formes de logement pour des personnes nécessitant des soins légers Création de nouvelles formes de logement dans des ménages privés pour les personnes nécessitant des soins légers.</p>	<p>En cours de réalisation ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion SAP.</p>	
<p>N°5.4</p>	<p>Jonction autoroutière de Studen La jonction autoroutière de Studen au réseau routier de premier ordre doit être réalisée.</p>	<p>Mission fédérale : Cf. mesure correspondante de la stratégie de croissance 2004.</p>	
<p>N°5.5</p>	<p>Contournement de Bienne par l'A5 et mesures d'accompagnement relatives à la circulation 1. Le contournement de Bienne par l'A5 ainsi que les mesures d'accompagnement relatives à la circulation sur le tronçon "Longeau-Büren-Lyss-Aarberg-Chiètres" doivent être réalisés aussi rapidement que possible. La pression politique doit être renforcée en conséquence. 2. La CRT doit agir pour rendre l'agglomération de Bienne (pied Sud du Jura) plus attractive en tant que nœud de communication des transports publics bernois et pour rattacher la région au réseau ferroviaire international.</p>	<p>1 : début des travaux branche est : 2009 ; mise en service prévue pour 2016 A5 branche ouest : en cours de planification. Il faudra probablement élaborer un tout nouveau projet. Décision prévue pour 2010. 2 : Cf. mesures 19 et 20 de la stratégie de croissance version 2007.</p>	
<p>N°5.6</p>	<p>Trafic combiné et solutions de mobilité alternatives Étude des solutions de mobilité à envisager dans les régions rurales qui ne sont plus desservies par les transports publics.</p>	<p>En cours de réalisation dans le cadre du projet d'agglomération transports et urbanisation ; cf. mesure 17 de la stratégie de croissance version 2007.</p>	

<p>N°5.7</p> <p>Maintien du trafic de voyageurs et de marchandises sur la ligne ferroviaire Büren-Lyss-Lausanne</p>	<p>Il faut maintenir la liaison ferroviaire Büren-Lyss-Lausanne ainsi que les installations de chargement de marchandises jugées adéquates le long de cette ligne (importance surtout pour le transport de biens agricoles et forestiers, par ex. betteraves sucrières, bois, etc.)</p>	<p>N°5.8</p> <p>Eclaircissement des conséquences de la réglementation des 40/44 tonnes sur l'entretien des routes</p>	<p>Il s'agit de déterminer quelles mesures prendre pour les transports agricoles, face à l'usure accélérée que la nouvelle réglementation des 40/44 tonnes provoque sur les routes communales et les chemins agricoles.</p>	<p>N°5.9</p> <p>Possibilités de formation pour le personnel assistant</p> <p>Accroître les possibilités de formation pour le personnel assistant dans les secteurs de la santé publique, de l'action sociale et dans le système éducatif (établissements médico-sociaux, crèches, écoles de jour).</p>	<p>N°5.10</p> <p>Intégration de la Conférence culturelle dans l'organisation seeland-bienne</p> <p>La future Conférence culturelle sera intégrée à la structure de seeland-bienne. Elle se chargera de la coordination des activités et des institutions culturelles dans l'espace rural tout en s'intégrant au réseau local.</p>	<p>N°5.11</p> <p>Améliorations structurelles dans le domaine de la formation</p> <p>Les décisions de fusionner des écoles doivent tenir compte des coûts totaux, les écoles de grande taille n'étant pas toujours les plus efficaces. Il faut appliquer les idées de la Nouvelle gestion publique et y adapter les structures de l'administration centrale. Pour les professions exercées avant tout en milieu rural ou qui recrutent sur des zones étendues, les institutions de formation (niveau secondaire II) doivent s'établir dans des centres de l'espace rural (PDE-implantation). Le canton doit créer un système d'incitation pour les établissements efficaces offrant une formation continue. Les mesures d'encouragement doivent soutenir – au sens des paiements directs – les produits souhaités (unités d'imputation), et non pas financer des écoles (centres de coûts).</p>
---	---	---	---	--	---	--

Réalisé

Etat

Cf. mesure 1.4 de la stratégie de croissance version 2007.

Mandat accompli : au niveau secondaire II formation initiale assistant(e) en soins et santé communautaire (ASSC) pour les soins de longue durée ; assistant/e socio-éducatif/ve pour les crèches et les écoles à journée continue ; Projet «validation des acquis» (quelque soit le lieu) ; Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.

La Conférence culturelle fera partie de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (votation populaire prévue pour 2011, début de l'activité en 2012).

Mission permanente
Réalisation dans le cadre du projet «Organisation des écoles professionnelles '08».
Contribution forfaitaire pour des offres de formation au moyen de l'accord intercantonal sur les écoles spécialisées ; financement des offres cantonales par les prestataires ;
compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.

<p>N°5.12</p>	<p>Horaires groupés et écoles de jour</p>	<p>Etat</p>
<p>Objectif</p>	<p>A partir de l'année scolaire 2009/10, les cours à l'école obligatoire seront donnés en horaires groupés sur l'ensemble du territoire (cinq matinées avec des blocs de cours d'au moins 4 leçons).</p>	<p>Mandat accompli avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (2008) ; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>
<p>N°5.13</p>	<p>Modification de l'article 24 LAT</p>	<p></p>
<p>N°5.14</p>	<p>Développement régional (partiel) au-delà des frontières cantonales respectives</p>	<p></p>
<p>N°5.14a</p>	<p>Modifications intercommunales des plans de zone</p>	<p></p>
<p>N°5.15</p>	<p>Simplification des procédures administratives dans le domaine de la construction</p>	<p></p>
<p>N°5.16</p>	<p>Collation durant les pauses scolaires avec des produits régionaux</p>	<p></p>
<p></p>	<p>Une pression politique plus forte doit être exercée sur les administrations cantonales afin qu'elles facilitent, par leur influence, un développement régional étendu même au-delà des frontières cantonales.</p>	<p>Vu les résultats de la consultation, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ne sera que partiellement révisée, et non totalement ; cf. aussi mesure 1.10. compte-rendu complémentaire : rapport de gestion JOE.</p>
<p></p>	<p>Il faut examiner, dans le cadre de structures régionales existantes, si des modifications de plans de zones peuvent s'étendre au-delà des limites communales. Les capacités pourraient ainsi être accrues.</p>	<p>Irréalisable</p>
<p></p>	<p>Il faut aussi examiner si le développement du territoire peut être confié à des organes semi-régionaux.</p>	<p>Doit être réalisé dans le cadre de la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) ; cf. mesure 23 de la stratégie de croissance version 2007.</p>
<p></p>	<p>Lors des procédures d'autorisation, l'existence économique du requérant est une priorité dont il faut s'assurer. Il faut redéfinir les voies administratives et les simplifier (par exemple les procédures de corapport).</p>	<p>Entrée en vigueur de la 15^{ème} révision partielle LC le 1^{er} septembre 2009.</p>
<p></p>	<p>Tout au long de l'année scolaire, les écoliers du Seeland devraient recevoir pour leur pause quotidienne une collation à base de produits naturels du Seeland. Ce projet se fonde sur les contacts entrepris avec les producteurs régionaux de fruits et légumes.</p>	<p>L'association «Les délices de la région» a rédigé le plan et le manuel de mise en œuvre. De nombreux groupes ont bien fonctionné dans l'Emmental Pas de réalisation dans le Seeland</p>

<p>N°5.17</p> <p>Encouragement du transfert de connaissances entre les institutions de formation et les entreprises</p>	<p>Les pouvoirs publics ne soutiennent plus les lieux de formation et de perfectionnement du tertiaire qu'à la condition formelle que ces derniers puissent produire à leur actif l'organisation d'au moins deux projets de transfert de connaissances en cours.</p>	<p>Irréalizable sous cette forme. Les centres de formation du tertiaire travaillent régulièrement en collaboration avec le secteur privé ; cf. mesure 2 de la stratégie de croissance version 2007.</p>	Etat
<p>N°5.18</p> <p>Accroître la production et la commercialisation de produits régionaux</p>	<p>La promotion des produits régionaux doit s'étendre afin d'augmenter leur part du marché. Il faut créer et développer des organisations pour l'amélioration de la production et de la commercialisation de denrées alimentaires et de produits d'origine végétale, afin d'exploiter à fond le potentiel de productivité.</p>	<p>Réalisation par l'association «Les délices de la région», composée de 10 organismes de commercialisation régionaux, dont 6 du canton de Berne, et les unions des paysans des cantons d'Argovie, de Berne et de Soleure Compte-rendu complémentaire ; rapport de gestion de l'association «Les délices de la région». informations complémentaires : www.regionalprodukte.ch/das-beste-der-region</p>	Etat
<p>N°5.19</p> <p>Adaptation des conditions de production à l'UE</p>	<p>Les conditions légales et de production dans l'agriculture et l'économie forestière doivent être adaptées à celles des pays concurrents faisant partie de l'UE.</p>	<p>Compétence fédérale</p>	Etat
<p>N°5.20</p> <p>Améliorations dans la gestion des paiements compensatoires écologiques</p>	<p>Les écosystèmes ayant une importance écologique devront être inclus dans des plans à caractère obligatoire et les paiements compensatoires seront garantis à long terme.</p>	<p>Mise en œuvre dans le cadre des révisions de l'OPBNP, ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages et de l'OTSH, ordonnance sur les contributions à l'exploitation de terrains secs et de zones humides, en vigueur au 1.1.2009. compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO.</p>	Etat
<p>N°5.21</p> <p>Promotion de la valeur ajoutée dans le tourisme</p>	<p>Promotion d'arguments clés de vente (Trois-Lacs, Bilinguisme, HPM etc.) en collaboration avec divers acteurs et responsables performants. Définition, extension et coordination d'offres commerciales existantes ou nouvelles.</p>	<p>Achevé dans le cadre de la stratégie sur l'espace rural : poursuite avec le projet NPR «Développement des offres touristiques dans le Pays des Trois Lacs». Projet lancé en juin 2009 et bénéficiant d'une aide financière de 160 000 francs.</p>	Etat

<p>N°5.22</p>	<p>Reconnaissance de seeland.bienne en tant que région touristique officielle</p>	<p>Achévé dans le cadre de la stratégie sur l'espace rural, mise en œuvre dans le cadre du projet NPR destination Jura/Pays des Trois Lacs ; cf. mesure 10 de la stratégie de croissance.</p>	<p>Etat</p>
<p>Objectif</p>	<p>Le Seeland doit être reconnu officiellement en tant que région touristique, ce qui augmenterait le revenu complémentaire généré par le tourisme.</p>	<p>cf. mesure 5.22</p>	
<p>N°5.23</p>	<p>Coordination intercantonale et réseaux dans le domaine touristique</p> <p>Afin d'optimiser la commercialisation et le positionnement de la région des Trois-Lacs en tant que destination touristique, il faut étendre la coordination et le réseau aux autres cantons riverains (cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Berne).</p>	<p>Mandat accompli (RC 2006)</p>	
<p>N°5.24</p>	<p>Profil des atouts et des faiblesses : une base pour une stratégie de développement économique</p> <p>Un profil des atouts et des faiblesses de la région Bienne/Seeland doit être dressé afin de définir une stratégie d'avenir pour le développement des entreprises de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ainsi que du domaine des prestations de services.</p>	<p>Abandon (RC 2006)</p>	
<p>N°5.25</p>	<p>Logo (label de qualité) «Région francophile»</p> <p>Création d'un logo (label de qualité) «Région francophile», signalant que les clients francophones sont les bienvenus.</p>	<p>Mission permanente – la coordination entre les mesures des diverses stratégies est constamment recherchée.</p>	
<p>N°5.26</p>	<p>Coordination des mesures (dans le cadre de la stratégie de croissance)</p> <p>La réalisation des différentes mesures ne doit pas engendrer de conflits d'intérêts. Un réseau de mesures compatibles doit être mis sur pied, pour permettre un développement de l'espace rural adapté à l'ensemble de la région.</p>		

Mesures dans l'Emmental

<p>N°2.1</p> <p>Développement du centre de compétences cantonal en médecine complémentaire et alternative à l'hôpital de Langnau</p>	<p>L'hôpital de Langnau doit devenir le centre de compétences cantonal en médecine complémentaire et alternative. En cas d'augmentation du taux d'occupation, le nombre de lits doit progressivement être porté à 30.</p>	<p>Etat</p> <p>En cours de réalisation ; projet NPR sur plan d'exploitation en cours (contribution NPR autorisée) compte-rendu dans le cadre du rapport de gestion de la Regionalhospital Emmental SA (RSE SA) et du rapport de gestion SAP.</p>
<p>N°2.2</p> <p>Développement des places d'accueil dans les familles dans l'espace rural de l'Emmental</p>	<p>Pour les personnes dépendantes habituées à une vie en milieu rural, il faut créer des places d'accueil dans des familles en nombre suffisant qui cons titueraient une alternative à l'accueil en foyer. Les besoins sont très faibles par rapport aux places en foyer (offre de niche).</p>	<p>Interrompu faute de besoins</p>
<p>N°2.3</p> <p>Examen de l'opportunité de l'accès à l'Emmental</p>	<p>L'examen de l'opportunité est la condition préalable à la garantie du tracé et à la construction par étapes.</p>	<p>Réalisé (EO et garantie du tracé) Elaboration d'un plan de route pour le tronçon Lysach-Buchmatt. Le canton a demandé à la Confédération que la route d'accès soit incorporée au réseau des routes nationales (dans le cadre de l'arrêté concernant le réseau des routes nationales).</p>
<p>N°2.4</p> <p>Promotion des transports publics (rail et bus)</p>	<p>L'amélioration des offres complémentaires de transport par rail et par bus doit garantir une liaison optimale entre l'agglomération de Berne et l'Emmental.</p>	<p>Réalisé (ex : cadence de 30 min vers Sumiswald dans l'arrêté sur l'offre du Grand Conseil 2010 à 2013) Mission permanente</p>
<p>N°2.5</p> <p>Réalisation de l'espace de formation et de recherche «Emme»</p>	<p>Offre de formation complète aux degrés secondaire et tertiaire, complétée par des mesures pour la formation d'adultes et des offres d'accueil extrafamilial. Les domaines agricoles et forestiers seront inclus.</p>	<p>Partiellement réalisé compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>
<p>N°2.6</p> <p>Augmentation du nombre de places d'apprentissage dans l'Emmental</p>	<p>Il faut activement encourager la nouvelle génération et proposer un plus grand nombre de places d'apprentissage, notamment dans les professions techniques. Les jeunes doivent être incités à retourner dans l'Emmental.</p>	<p>Mandat accompli : emploi de networkers pour promouvoir les places d'apprentissage ; collaboration avec des organisations du monde du travail (OdAs); compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>

<p>N°2.7</p>	<p>Apurement du périmètre de la région de l'Emmental</p>	<p>Etat</p>
<p>Objectif</p>	<p>Les périmètres de la région et des sous-régions seront apurés en collaboration avec le canton. La coopération et la coordination se baseront sur un concept unique («Emmental»).</p>	<p>Achévé avec la création de la région Emmental (comprenant le Haut-Emmental et le Bas-Emmental) le 6.6.2007.</p>
<p>N°2.8</p>	<p>Création d'emplois dans l'Emmental</p>	
	<p>1. En complément aux PDE-T actuels, il s'agit maintenant de délimiter d'autres PDE-T, aux zones à bâtir plus étendues. 2. Le canton doit encourager l'expansion de PME existantes et l'implantation de nouvelles PME dans les régions de collines et de montagne.</p>	<p>1. Cf. mesure 22 de la stratégie de croissance 2007. 2. Entre 1998 et 2008, la Promotion économique du canton de Berne PEB a soutenu 60 entreprises dans des projets d'implantation et d'expansion.</p>
<p>N°2.9</p>	<p>Promotion de l'habitat dans l'Emmental</p>	
	<p>Bloc I : il s'agit de développer l'habitat dans des sites attractifs et de peupler les régions décentralisées. Bloc II : le changement d'affectation des immeubles en zone rurale doit devenir possible. Groupe cible : les aînés.</p>	<p>Bloc I : cf. mesure 22 de la stratégie de croissance version 2007 Bloc II : cf. 5.13</p>
<p>N°2.10</p>	<p>Coordination des mesures ayant des effets sur l'aménagement du territoire dans l'Emmental</p>	
	<p>Bloc I : l'aménagement du territoire et l'aménagement local seront coordonnés sur les plans intercommunal et interrégional. Bloc II : à long terme, l'Emmental disposera d'un plan de zones et d'un règlement de construction communs.</p>	<p>Mise en œuvre dans le cadre de la future conférence régionale Emmental ; cf. mesure 23 de la stratégie de croissance version 2007.</p>
<p>N°2.11</p>	<p>Marketing et promotion du site</p>	
	<p>Marketing et promotion du site pour l'habitat et le travail, visant à augmenter le nombre d'habitants et d'emplois.</p>	<p>Réalisation par l'association «Région Emmental» ; compte-rendu complémentaire : rapport annuel de l'association «Région Emmental» (www.region-emmental.ch)</p>
<p>N°2.12</p>	<p>Commercialisation de l'eau d'Emmental</p>	
	<p>La commercialisation, hors de la région, de l'alimentation en eau et de l'eau potable d'Emmental augmentera la valeur ajoutée de celle-ci, considérée comme matière première.</p>	<p>Non réalisé faute d'avoir trouvé un organisme responsable du projet.</p>

<p>N°2.13</p> <p>Augmentation de la valeur ajoutée du bois, autre matière première de l'Emmental</p>	<p>L'Emmental devrait diriger la création d'un «cluster du bois» et favoriser la hausse de la valeur ajoutée dans le secteur du bois.</p>	<p>Le réseau régional «Holzenergie Emmental» est actif, tout comme l'organisme de commercialisation «Emmentaler Wald und Holz SARL».</p> <p>Mise en œuvre du projet «AURIGA», exploitation forestière dépassant les limites de propriété.</p>
<p>N°2.14</p> <p>Renforcement du centre de formation et de vulgarisation Inforama</p>	<p>L'Inforama Emmental Bäregg doit être renforcé en tant que centre de compétences dans les régions de collines et de montagne. Les exploitations agricoles sont ainsi encouragées à orienter leur production en fonction des besoins du marché et de l'entretien des paysages cultivés. Vulgarisation pour agriculteurs et école professionnelle pour apprentis.</p>	<p>Le Centre de formation, de vulgarisation et de conférences en agriculture et en économie ménagère rurale propose une large gamme de prestations de services ; celui de l'Emmental à Bärau s'est spécialisé dans des projets de culture fourragère et de commercialisation régionale.</p> <p>compte-rendu complémentaire : rapport de gestion d'Inforama et rapport de gestion ECO.</p>
<p>N°2.15</p> <p>Encouragement de structures fromagères industrielles importantes ainsi que d'entreprises de transformation du lait, plus petites et innovatrices</p>	<p>Les grandes fromageries industrielles ainsi que les entreprises de transformation du lait plus petites, innovatrices, et qui s'orientent vers la production de spécialités, doivent être encouragées et intégrées dans une structure commune.</p>	<p>Mission permanente.</p> <p>compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO.</p>
<p>N°2.16</p> <p>Concept de destination Emmental</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre d'un concept de destination Emmental, en vue d'accroître la valeur ajoutée, le niveau des prix et la qualité de l'offre. La marque «Emmental» doit être renforcée – notamment par une collaboration plus intensive.</p>	<p>Réalisation par l'association «Région Emmental», cf. mesure 10 de la stratégie de croissance version 2007.</p>

Etat

Mesure au Gantrisch

<p>N°3.1</p> <p>Objectif</p>	<p>Garantie de soins de santé (de base) adaptés aux besoins</p> <p>Les principes et les fondements régissant les soins de santé doivent être révisés, afin de garantir des soins de santé (de base) adaptés aux besoins (y compris soins en urgence, soins hospitaliers, Hôpital de Riggisberg).</p>	<p>Contrôle terminé : cf. planification des soins 2007 à 2010 selon loi sur les soins hospitaliers . compte-rendu complémentaire : rapport de gestion SAP.</p>	<p>Etat</p>
<p>N°3.2</p>	<p>Promotion de l'énergie du bois et du bois en général</p> <p>Une centrale d'information pour tous les offices cantonaux doit être créée. Le canton et les communes privilégieront pour leurs propres projets le bois indigène comme matériau de construction et source d'énergie.</p>	<p>La promotion de l'énergie du bois a été inscrite dans la stratégie énergétique 2006 du canton de Berne.</p>	
<p>N°3.3</p>	<p>Desserte par les TP sur tout le territoire</p> <p>L'accès aux TP doit être garanti dans l'arrière-pays également. Les lignes de car postal nécessaires doivent être maintenues. Il s'agit de stimuler ainsi le développement de la construction de logements dans les zones situées à une distance parcourable à pied des TP.</p>	<p>Toutes les lignes sont maintenues. Remise en service de la ligne circulaire de Gurnigel.</p>	
<p>N°3.4</p>	<p>Accès à l'autoroute</p> <p>Accès sans entrave à l'A12 (Niederwangen) et à l'A6 (Rubigen/Heimberg) ; accès au réseau des routes nationales (à long terme par la construction du contournement sud ; à court terme par le contournement sud de Belp).</p>	<p>Disponibilité de l'étude d'opportunité Berne et des mesures correspondantes (pas de contournement sud) ; Mise en œuvre : compétence fédérale.</p>	
<p>N°3.5</p>	<p>Maintien et développement du réseau routier et des infrastructures</p> <p>Assurer un réseau routier performant sur tout le territoire et développer ponctuellement les infrastructures (y compris Park&Ride). Détermination des besoins en matière de développement et élimination des sources de danger. Desserte rentable et de qualité de l'arrière-pays par RER.</p>	<p>Réalisation dans le cadre du programme de construction des routes 2009 à 2012 ; cf. mesure 18 de la stratégie de croissance version 2007.</p>	
<p>N°3.6</p>	<p>De bonnes correspondances au trafic à longue distance</p> <p>Assurer de bonnes correspondances à Berne au trafic à longue distance.</p>	<p>Réalisé ; cf. mesure 20 de la stratégie de croissance version 2007.</p>	
<p>N°3.7</p>	<p>Offre de formation attractive</p> <p>Maintien d'une offre de formation attractive et complète (du cycle primaire au cycle secondaire II) dans la région. Mise sur pied d'une offre de formation régionale.</p>	<p>En cours de réalisation ; Reporté pour le cycle secondaire II, desserte des sites des écoles professionnelles assurée; compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>	

N°3.8	Constitution de pôles de développement régionaux consacrés au logement	
Objectif	Dans le cadre du plan directeur régional, il y a lieu de définir des pôles s'agissant du développement de la population et des logements. Des terrains à bâtir prêts à la construction doivent être mis à disposition, et des zones résidentielles doivent être délimitées dans les emplacements bien situés.	
N°3.9	Amélioration de la coopération avec les agglomérations et les régions limitrophes	
	La coopération avec l'agglomération et les régions limitrophes doit être améliorée moyennant une collaboration régulière au sein de divers organes.	
N°3.10	Suppression des prescriptions entravant le développement	
	Bloc I : les prescriptions de construction des communes doivent être harmonisées sous la direction des associations d'aménagement. Bloc II : les prescriptions entravant le développement qui figurent dans la loi sur les constructions et la loi sur l'aménagement du territoire doivent être supprimées.	
N°3.11	Programme d'action «Possibilités d'exercer une activité lucrative accessoire dans l'agriculture»	
	Les possibilités de revenus accessoires pour l'agriculture dans l'industrie, les travaux forestiers etc. doivent être encouragées et signalées. Il y a lieu de créer des emplois.	
N°3.12	Conventions de prestations portant sur l'entretien du paysage	
	Sur la base de conventions de prestations, des mesures ciblées entreprises dans le cadre de la production agricole doivent permettre d'entretenir le paysage également.	
N°3.13	Implantation de deux ou trois entreprises industrielles et artisanales	
	Implantation de deux ou trois entreprises industrielles et artisanales dans la région, grâce à un marketing actif du site d'implantation par les communes, soutenues par la Promotion économique.	

Etat

Réalisation dans le cadre de la mesure 22 de la stratégie de croissance version 2007.

Réalisation dans le cadre de la mesure 23 de la stratégie de croissance 2007.

Bloc I : le canton de Berne a adhéré au concordat pour l'harmonisation des normes de construction.

Bloc II : la révision totale de la LAT est en consultation, une révision partielle est en préparation.

Réalisation terminée ; mission permanente dans le cadre de la stratégie 2010 de l'OAN
Compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO

Réalisation dans le cadre des révisions de l'OPENP, ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages et de l'OTS, ordonnance sur les contributions à l'exploitation de terrains secs et de zones humides, en vigueur au 1.1.2009.
compte-rendu complémentaire : rapport de gestion ECO.

Pas encore atteint ; une entreprise s'est implantée (services proches de la production).

<p>N°3.14</p>	<p>Maintien de l'aéroport de Belp</p>	<p>Etablir un concept de marketing suprarégional en vue du maintien de l'aéroport de Berne-Belp.</p>	<p>Incorporé à la mesure 19 de la stratégie de croissance version 2007.</p>
<p>Objectif</p>		<p>Mise en place du management régional et de la «marque régionale Gantrisch»</p>	<p>Etat</p>
<p>N°3.15</p>		<p>Les associations actuelles doivent être regroupées en un «management régional». L'organisation doit maintenir les structures acceptées et créer la «marque régionale Gantrisch».</p>	<p>Réalisation via le projet «Parc naturel régional du Gantrisch» et par l'association «Les délices de la région» (cf. 5.18) compte-rendu complémentaire : rapport annuel de l'association «Les délices de la région» et rapport de gestion ECO.</p>
<p>N°3.16</p>		<p>Desserte touristique de la région du Gantrisch</p> <p>Dans la mesure du possible, la région du Gantrisch doit être desservie toute l'année (TP, déblaiement de la neige). Un concept de desserte touristique doit être développé à cette fin.</p>	<p>Terminé ; mise en service du bus des vallées alpines.</p>
<p>N°3.17</p>		<p>Plate-forme touristique commune</p> <p>Vérifier le concept touristique selon la stratégie ; mise en œuvre immédiate s'agissant des loisirs de proximité ; création d'une plate-forme touristique commune.</p>	<p>Terminé dans le cadre de la stratégie de l'espace rural ; poursuite dans le cadre du postulat Schär P136/2009 et de la mesure 10 de la stratégie de croissance version 2007.</p>

Mesures en Haute-Argovie

N°4.1 SRO Hôpital régional de Haute-Argovie

Objectif
La région hospitalière doit se développer afin de répondre aux besoins actuels et d'offrir des soins optimaux.

Etat
En cours de réalisation ; compte-rendu dans le cadre de la planification des soins selon la loi sur les soins hospitaliers, des rapports de gestion de la SRO SA et du rapport de gestion de la SAP.

N°4.2 Soins médicaux en milieu hospitalier

En fonction des besoins, les soins médicaux en milieu hospitalier seront mis à disposition même au-delà des frontières cantonales, grâce à une organisation et une collaboration intercantionales.

En cours de réalisation ; compte-rendu dans le cadre de la planification des soins selon la loi sur les soins hospitaliers et du rapport de gestion SAP.

N°4.3 Soins psychiatriques en milieu hospitalier – projet partiel planification en psychiatrie

En fonction des besoins, les soins psychiatriques en milieu hospitalier seront mis à disposition même au-delà des frontières cantonales, grâce à une organisation et une collaboration intercantionales.

Coopération au-delà des frontières cantonales réalisée en Haute-Argovie ; compte-rendu dans le rapport de gestion SAP 2007.

N°4.4 Bretelle d'autoroute Haute-Argovie sud ; artère économique de la Haute-Argovie

Réaliser l'examen de l'opportunité et garantir le tracé sur le plan juridique.

EO terminée, tracé garanti. Le canton a demandé à la Confédération que la route d'accès soit incorporée au réseau des routes nationales (dans le cadre de l'arrêté concernant le réseau des routes nationales).

N°4.5 Centre de formation de la région de Haute-Argovie (l'actuel bzL)

La région doit offrir l'éventail complet des formations de niveau secondaire II :

1. Agrandissement du centre de formation de Langenthal avec des filiales à Herzogenbuchsee et Huttwil ; intégration dans le centre de formation de toutes les écoles, qui gardent toutefois leur autonomie ; changement de nom du bzL qui devient le «Bildungszentrum Region Oberaargau BRO» ; développement de l'importance et de l'intégration régionales ; intégration de l'école professionnelle de commerce ;
2. Développement d'un site régional pour les métiers de la santé (ASSC)

1. Partiellement atteint. Le bzL, dont le site principal est à Langenthal, et ses filiales de Huttwil et Herzogenbuchsee sont maintenus. La région conserve toutefois le nom bzL. Construction de l'école professionnelle de commerce à Langenthal tout près des autres écoles du niveau secondaire II, ce qui a permis d'améliorer l'intégration de l'école professionnelle de commerce dans le bzL.
2. La formation d'assistant/e en soins et santé communautaire ASSC est réalisée à Langenthal et l'école professionnelle de Langenthal est intégrée.

<p>N°4.6</p>	<p>Centre de formation de la région de Haute-Argovie (l'actuel bzL)</p>	<p>Etat</p>
<p>Objectif</p>	<p>Centre de formation intercantonal regroupant tous les types de scolarité de niveau secondaire II et agrandissement/modernisation du centre de formation de Langenthal ainsi que des filiales à Herzogenbuchsee et Huttwil.</p>	<p>Mandat accompli : renforcement du bzL dans le cadre du projet «optimisation de l'organisation des écoles professionnelles 08» compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>
<p>N°4.7</p>	<p>Structures scolaires de niveau secondaire I et II</p>	<p>Action encore nécessaire : collaboration avec les cantons voisins en discussion. compte-rendu complémentaire : rapport de gestion INS.</p>
<p>N°4.8</p>	<p>Charges fiscales des personnes physiques</p>	<p>Terminé ; cf. mesure 16 de la stratégie de croissance version 2007.</p>
<p>N°4.9</p>	<p>Bretelle d'autoroute Haute-Argovie sud, artère économique de la Haute-Argovie</p>	<p>Caduc : conformément à la nouvelle loi sur les routes, les communes ne contribuent pas. compte-rendu complémentaire : rapport de gestion TTE.</p>
<p>N°4.10</p>	<p>Place d'armes de Wangen a. A./Wiedlisbach</p>	<p>Mandat accompli (RC 2006)</p>
<p>N°4.11</p>	<p>Designers Saturday</p>	<p>Atteint : Organisation tous les 2 ans comme journée portes ouvertes pour les entreprises</p>
<p>N°4.12</p>	<p>doublon</p>	<p>doublon</p>

N°4.13	Prix du design suisse (Design Preis Schweiz)
Objectif	Maintenir, consolider et positionner sur le plan international le prix du design suisse, si possible en parallèle avec le canton de Soleure. Ce prix revêt une importance nationale pour tous les aspects du design, et la Haute-Argovie devient la région du design.
N°4.14	Design Center AG (DC AG)
	Avec le renforcement du DC AG, le design serait encouragé en tant que facteur de promotion du site (contrôle de la stratégie, offres, personnel, etc.). La Haute-Argovie se profile comme région du design.
N°4.15	Design Center Alte Mühle Langenthal
	Le Design Center doit être réactivé (contrôle de la stratégie, offres, personnel, etc.). La Haute-Argovie comme région du design.
N°4.16	Améliorer les conditions générales de l'économie
	Étendre la marge de manœuvre des entreprises, déréglementer afin d'encourager l'implantation d'entreprises par un train de mesures (amélioration des conditions fiscales, intégration infrastructurelle de la région, qualité du service et compétences économiques dans les services publics; libéralisation de la réglementation cantonale et communale sur les émoluments etc. ; éviter le perfectionnisme dans les charges imposées par les pouvoirs publics (s'aligner sur les cantons voisins).
	Etat Organisation tous les 2 ans avec le canton de Soleure ; Remise du prix à Soleure (2007) et à Langenthal (2009). Avenir incertain en raison de problèmes de financement.
	Non atteint. La DC AG garde son statut d'entreprise mais sous une forme réduite
	Non atteint. La ville de Langenthal a repris l'immeuble Alte Mühle, qui peut du coup être utilisé pour les manifestations mais non comme site du Design Centers.
	Mission permanente de la politique économique.

Annexe 4: déclarations de planification

Déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors de la délibération de la stratégie de croissance version 2007, 14 juin 2007.

Déclaration de planification

Il faut renforcer la coordination de l'application des mesures énoncées dans le présent rapport, de la stratégie de croissance et de la stratégie de la formation et coordonner entre eux les différents rapports de controlling.

Etat

Le rapport de controlling de la stratégie de croissance version 2007 informe sur la réalisation des 30 mesures. La stratégie de la formation fait partie de la mesure 1 «Offrir une bonne qualité de formation».

La stratégie de la formation définit les objectifs stratégiques et les mesures envisagées dans un contexte systémique. Tous les quatre ans, elle est contrôlée par rapport aux objectifs de législation, adaptée aux évolutions et présentée pour avis au Grand Conseil sous forme de rapport. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport lors de sa session de septembre 2009. Les rapports concernant la stratégie de croissance et la stratégie de la formation ont été coordonnés.

Prochaines étapes

Le présent rapport clôt le compte-rendu concernant les mesures de la stratégie de croissance 2004 et de la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural. Le controlling de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de croissance version 2007 intervient dans le cadre des rapports de gestion des Directions.
La stratégie de la formation sera contrôlée en 2013.
Classement

Déclaration de planification

Avant la réalisation de nouveaux bâtiments administratifs, un plan d'affectation ou un plan de désinvestissement doit être mis au point et adopté pour les bâtiments qui ne seront plus utilisés.

Etat

La déclaration de planification réclame la gestion économique des bâtiments cantonaux. Cela suppose une utilisation optimale des immeubles exploités et, en matière de développement du parc immobilier, des investissements et désinvestissements créant de la valeur. Les principes stratégiques régissant la gestion immobilière cantonale qu'a arrêtés le Conseil-exécutif en sont garants. Ces critères s'appliquent à chaque investissement et donc à chaque investissement dans les bâtiments administratifs.

Un plan de désinvestissement est appliqué pour les bâtiments devenus inutilisés suite à la réforme de l'administration décentralisée et à la réforme de la justice.

Prochaines étapes

La mise en œuvre des principes stratégiques de gestion immobilière cantonale est une mission permanente.
Classement

Déclaration de planification

Il faut créer les conditions propices à une baisse supplémentaire de l'impôt des personnes physiques afin de répondre aux impératifs de compétitivité fiscale intercantonale.

Etat

Les bonnes conditions conjoncturelles de ces dernières années ont permis au canton de Berne d'élargir sa marge de manœuvre en matière de politique financière. Il a ainsi été possible en 2007 et en 2008 de réduire la dette de 300 millions de francs. En parallèle, des améliorations en matière fiscale ont pu être réalisées dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts en 2008 et du rabais fiscal exceptionnel 2008. La révision 2011 de la loi sur les impôts créera également de nouveaux allègements.

La crise financière et économique subsistant depuis l'automne 2008 limite fortement pour les prochains temps la marge de manœuvre en matière de politique financière. De ce fait, le Conseil-exécutif a choisi de concentrer son action en 2009 et 2010 sur l'objectif visant à éviter un nouvel endettement.

Prochaines étapes

Classement

Déclaration de planification

Il faut favoriser l'expansion des entreprises et l'implantation de nouvelles entreprises en simplifiant et en accélérant encore les processus d'aménagement du territoire et de procédure technique.

Etat

Ces préoccupations ont été prises en compte à l'occasion de la révision partielle de la loi sur les constructions (LC en vigueur depuis le 1.9.09).

Prochaines étapes

Classement

Déclaration de planification

Le canton de Berne prend des initiatives fiscales propices à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Etat

Suite à la révision 2008 de la loi sur les impôts (entrée en vigueur en deux temps au 1.1.2009 puis au 1.1.2010), les familles bénéficient d'une baisse d'impôt sensible, grâce notamment au relèvement des déductions pour enfants.

Prochaines étapes

Classement